



BILAN ANNUEL

Année 2023

Table des matières

LE FIAF : LES GRANDS PRINCIPES	3
Modèle économique.....	3
Gouvernance	3
L'assemblée générale.....	4
Le Conseil d'Administration	4
Le Bureau	5
Les commissions, lien entre le stratégique et l'opérationnel	5
L'équipe technique	5
L'OFFRE DE SERVICES	7
Le financement des plans de formation	7
Les accompagnements entreprises	8
La programmation.....	8
Relance	9
Actions de communication : outil de la transparence et l'accompagnement	9
Le système d'information : dématérialisation et proximité.....	9
BILAN DE L'ACTIVITE.....	11
Les relations avec les entreprises	11
Modalités de relations des entreprises avec le FIAF	11
Typologie des entreprises bénéficiaires en 2023	12
Taux de pénétration des entreprises actives auprès du FIAF en 2023	12
Le financement des plans de formation	13
Les chiffres clés des financements des plans de formation	13
Focus sur les entreprises actives en matière de financement des plans de formation	17
Focus sur les stagiaires ayant fait l'objet d'un financement	23
Focus sur les salarié(e)s uniques	24
Focus sur les organismes de formation	29
L'accompagnement des entreprises	31
Une offre sur-mesure qui ne trouve pas sa place	31
Les actions de la programmation 2020	32
Quelques données globalisées	32
Focus sur les conventionnements 2022	33
Les actions conventionnées en 2021	37
Les actions conventionnées en 2022	38
Observations complémentaires	39
BILAN FINANCIER	41
Resultat Net	41
Ressources.....	41
Répartition des ressources par nature	41
Répartition des recettes par mois	42

Dépenses.....	42
Dépenses par objet.....	43
Dépenses par nature.....	44
Charges de fonctionnement	45
Charges de formation.....	45
Frais de gestion.....	45
Point sur la communication	47
Point sur le système d'information	48
Perspectives	49
Annexes.....	50

LE FIAF : LES GRANDS PRINCIPES

Modèle économique

Le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation collecte une contribution patronale pour la redistribuer sous la forme d'une offre de services visant à faciliter et promouvoir la formation professionnelle continue des salarié(e)s.

La contribution, effective depuis le 1^{er} avril 2017, est constituée par le versement par tous les entreprises employeuses du privé, de 0,2 % de leur masse salariale, plafonnée à la tranche 1 du RUAMM et collectée par la CAFAT.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent procéder à des versements volontaires sous deux formes :

- Soit les reliquats de leur 0,7% qui viennent alimenter l'enveloppe mutualisée
- Soit un versement qui alimente l'enveloppe droit de tirage, utilisable dans la limite de l'abondement effectué, moins les frais de gestion.

Le budget du FIAF a été estimé à environ 420 millions sur une année pleine auquel il faut ajouter les versements volontaires potentiels.

L'offre de services du Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation se décline en :

- Diagnostic, conseil et accompagnement des entreprises et des branches dans l'élaboration de leur plan de formation, et dans la rédaction de leurs cahiers des charges,
- Financement de plans de formation,
- Achat de formations et de projets dans le champ de l'emploi et de la formation
- Recherche de co-financements,
- Etudes dans le secteur de l'emploi et de la formation.

Gouvernance

Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Il a été créé par la volonté des partenaires sociaux.

L'Association regroupe neuf organisations syndicales et patronales : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC et CSTC-FO depuis le 8 juin 2020, date de l'approbation des nouveaux statuts du FIAF.

L'association est créée fin 2015 et entérinée lors de l'AG constitutive en date du 2 février 2016. Le Fonds démarre son activité le 1^{er} avril 2017, à l'issue du vote et de la promulgation de la loi du Pays n° 2017-7 du 21 mars 2017 relative à la formation tout au long de la vie et de la délibération 58/CP du 30 mars 2017.

Les statuts du FIAF prévoient un Conseil d'administration de 24 représentant(e)s des membres (12 titulaires et 12 suppléant(e)s, la moitié constitué par le collège patronal et l'autre moitié par le collège salariés) ainsi qu'un Bureau composé de 6 membres. Le Conseil d'administration est garant des lignes stratégiques.

Une modification des statuts intervient en juin 2020 (dont le vote en AG est repoussé en raison de la crise sanitaire) avec la mise en place d'une assemblée générale ouverte, et indépendante du

Conseil d'administration. Le rôle des membres (les organisations syndicales et patronales) est ainsi mis en avant, dans une réaffirmation et une consolidation des principes paritaires du Fonds Interprofessionnel d'assurance formation.

L'assemblée générale

Trois assemblées générales se sont tenues en 2023.

- L'AGO du 25 avril 2023 permet d'approuver les comptes de l'année 2022 et d'affecter les résultats.
- L'AG du 10 octobre 2023 qui devait entériner les nouveaux statuts, les revoit à une prochaine AG en décembre de la même année.
- L'AG du 06 décembre 2023 entérine les nouveaux statuts ainsi que le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration

En juillet 2023 le conseil d'administration du FIAF est renouvelé. La nouvelle composition est la suivante :

Les titulaires :

- COGETRA Max CIABATTI
- CPME-NC Thierry NEUVILLE
- CPME-NC Xavier BENOIST
- CSTC FO Jérôme LE PECHOUX
- CSTNC nom nommé
- MEDEF-NC Isabelle CHIMENTI
- MEDEF-NC Julien BARRAS
- U2P Jean-Jacques VERONESI
- U2P Jean-Louis LAVAL
- USOENC Charles TUFALE
- USTKE Mélanie ATAPO
- UT CFE CGC Christophe COULSON

Les suppléants :

- COGETRA Tony DUPRE
- CPME-NC Pierrick CHATEL
- CPME-NC Vivien HECQUET
- CSTC FO Eddy SIRO
- CSTNC Non nommé
- MEDEF-NC Audrey CADO
- MEDEF-NC Georges HENRY
- U2P nom nommé
- U2P Non nommé
- USOENC Michel MATAGIITA
- USTKE André FOREST
- UT CFE CGC Amanda BLANQUET

Ce qui amène à 20 le nombre de dirigeant(e)s, la CSTNC n'ayant pas désigné de représentant et l'U2P n'ayant pas désigné de suppléants. A noter également le remplacement de Charles TUFALE par Livaï TAVITA en septembre 2023.

4 Conseils d'administration se sont tenus en 2023.

Le Bureau

Le Bureau est, à l’instar du Conseil d’Administration - strictement paritaire. Il réunit 6 représentant(e)s du Conseil d’administration aux postes de Président(e), Vice-Président(e), Trésorier(e), Trésorier(e)-adjoint(e), Secrétaire, Secrétaire-adjoint(e), composé comme suit :

- CPME-NC Xavier BENOIST – Président
- COGETRA Max CIABATTI – Vice-Président
- UT CFFE CGC Christophe COULSON - Trésorier
- MEDEF-NC Julien BARRAS – Trésorier-adjoint
- U2P Jean-Louis LAVAL - Secrétaire
- USTKE Mélanie ATAPO – Secrétaire-adjointe

10 Bureaux se sont tenus durant l’année 2023.

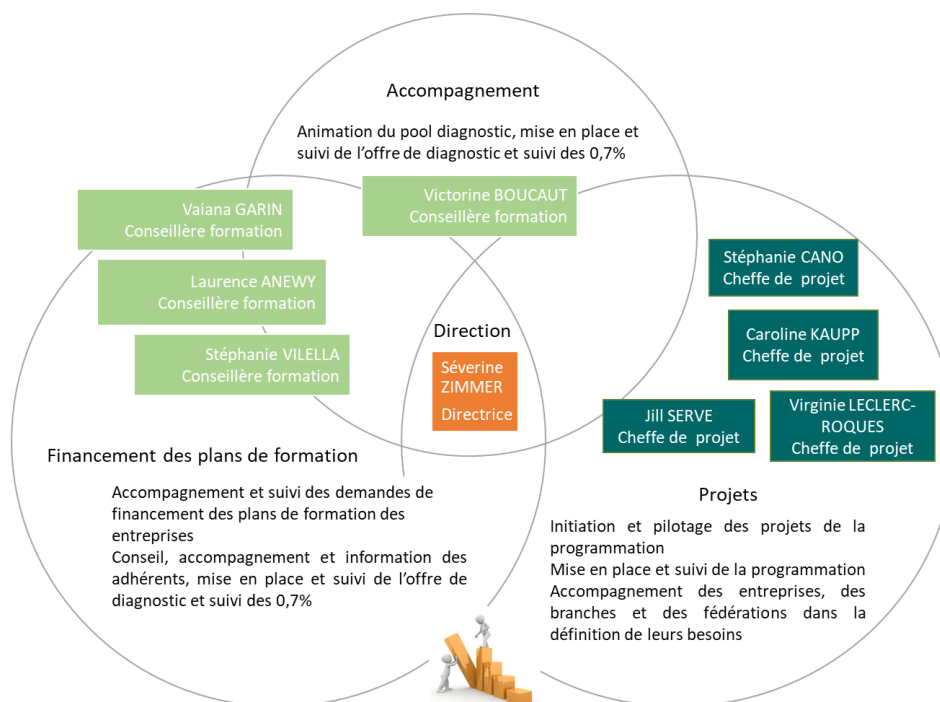
Les commissions, lien entre le stratégique et l’opérationnel¹

Les commissions sont des lieux de réunions et d’échanges, portés par des membres du CA, paritaires dans leur composition, et qui permettent un suivi et une validation des actes techniques tels que les achats de projets de formation au titre de la programmation, ou la modification des règles de gestion, ou encore le pilotage de la mise en place du SI.

L’équipe technique

L’équipe du FIAF s’est consolidée durant l’année 2023. Les postes évoluent pour offrir des services plus pointus.

4 conseillères sont dédiées au financement des plans de formation dont une spécialisée dans l’accompagnement des entreprises (diagnostics courts et visites conseil), 3 cheffes de projets construisent et développent la programmation proposée aux entreprises, 1 cheffe de projet travaille à la digitalisation de l’accès aux financements.



¹ Détail des commissions en annexes

L'équipe du FIAF est tournée vers ses entreprises adhérentes, et a pour mission de simplifier et démystifier le recours à l'offre de services proposée. Cet accompagnement débouche la plupart du temps sur une relation de confiance, et les entreprises se servent de mieux en mieux - et de plus en plus - de l'outil à leur disposition.

L'accompagnement est également au service des organismes de formation pour fluidifier le passage d'informations et leur offrir une assistance et des outils.

L'OFFRE DE SERVICES

Les axes stratégiques qui conduisent l'action du FIAF se déclinent sur une période de trois ans (2020 – 2023 :

- S'inscrire dans le paysage de la Formation Professionnelle Continue, asseoir la pérennité du FIAF et consolider la visée Pays
- Améliorer le service de proximité aux entreprises et développer l'offre de services
- Garantir le niveau de Qualité des formations éligibles et évaluer l'impact du FIAF
- Mobiliser les enveloppes en cohérence avec les axes de développement.

L'enjeu du FIAF se situe toujours dans sa capacité à faire évoluer son offre de services en fonction du contexte économique et social.

De fait les axes soutiennent des actions concrètes. La flexibilité de l'outil et sa gouvernance claire permette cette adaptation. Le FIAF a pu démontrer son agilité en 2020 et 2021, années particulièrement difficiles pour les entreprises du fait de la crise sanitaire, économique et institutionnelle.

Le financement des plans de formation, l'offre d'accompagnement et la programmation sont les trois offres pivots sur lesquelles viennent s'appuyer les offres complémentaires tel que RELANCE.



Outil complémentaire d'accompagnement financier et technique des entreprises en difficulté qui s'appuie sur les piliers des offres de service du FIAF

Financement des plans de formation

Accompagner les acheteurs de formation au cours de leur achat

Accompagnement

Accompagner les entreprises à mieux analyser leur besoin

Programmation

Prévenir les besoins des employeurs dans une logique sectorielle / de branche / de filière

Le financement des plans de formation

Le **financement des plans de formation** est un service pour l'entreprise. Les entreprises employeuses ont - quelles que soient leur taille et leur zone géographique, accès à une enveloppe de **600 000 XPF** par an (ce taux est fixé annuellement par le Conseil d'Administration), pour la formation professionnelle continue de leurs salarié(e)s. Cette somme s'applique à la fois aux frais pédagogiques et aux frais annexes tels qu'hébergement, restauration, transport et salaire. Elle était de 400 000 XPF en 2021 et sera réajustée à ce niveau en 2024.

Les entreprises en font directement la demande auprès des conseillères du FIAF par le biais d'une demande de financement. Ce sont les conseillères qui s'assurent de l'éligibilité des publics et de la prestation.

Il existe deux modes de financement des plans de formation :

- Le financement simple (remboursement) : une demande de remboursement des frais engagés par l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue. Cette demande de financement peut être formalisée jusqu'à 21 jours calendaires après le démarrage de la formation.

- La subrogation de paiement (paiement direct au prestataire) : un paiement direct au prestataire de formation des frais pris en charge par le FIAF. Cette demande de financement doit être formalisée au plus tard 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation. Cependant, si l'entreprise verse son reste à charge au FIAF, ce versement est considéré comme un droit de tirage. Or, le droit de tirage ouvre des droits à la subrogation automatiquement et réduit le délai à 48 heures.

Les accompagnements entreprises

Les accompagnements sont un service pour l'entreprise. Les conseillères déploient l'offre d'accompagnement à travers trois variantes possibles en fonction de la taille de l'entreprise, de la complexité de son organisation et de ses objectifs. Cette offre permet une prise en main et un suivi du plan de formation de l'entreprise.

- Le **diagnostic court** est à destination des entreprises de moins de 15 salarié(e)s, il débouche sur une cartographie des métiers de l'entreprise, une synthèse de la stratégie et du contexte de l'entreprise, et un schéma des forces et des faiblesses stratégiques et contextuelles. Les faiblesses sont interrogées, et les conseillères proposent un plan de formation, et des mesures d'impact. Ce plan de formation fait office de cahier des charges pour permettre à l'employeur de mettre simplement en concurrence les offres d'organismes de formation, sans autre formalisation.
- La **visite conseil** est à destination des entreprises de plus de 15 salarié(e)s, elle débouche sur une cartographie des outils RH/formation de l'entreprise, la proposition d'outils génériques complémentaires répondant aux problématiques rencontrées par l'entreprise et un appui méthodologique dans leur mise en œuvre.
- Le **diagnostic conseil** est un service pour les cotisants qui comptent moins d'une trentaine de salarié(e)s et moins d'une dizaine de métiers, et dont l'activité formation a vocation à se structurer. Le diagnostic conseil se caractérise par un entretien autour du sujet de la formation et des apports méthodologiques pour aider l'entreprise à structurer les informations dont elle dispose pour produire un plan de formation, ainsi qu'une cartographie des compétences.

La programmation

La programmation est une étude de besoin à échelle sectorielle, filière ou interprofessionnelle. Cette étude de besoin est relayée par :

- Des commanditaires tels que des groupements d'entreprises, des fédérations professionnelles, des grappes d'entreprises ou toute autre forme d'organisation ou de groupements mutualisant les besoins,
- Des cheffes de projet du FIAF qui en identifient l'opportunité sur base d'une évolution réglementaire ou technique.

Le besoin est soumis à la commission d'approbation par les conseillères. La commission en valide l'opportunité, ce qui permet aux conseillères de lancer les travaux de rédaction du cahier des charges en étroite collaboration avec les commanditaires afin de coller au mieux aux besoins réels du terrain, et qui donne lieu ensuite à une commande directe ou à une consultation.

Quelle que soit la modalité d'achat, la commission d'approbation se réunit pour apprécier :

- L'adéquation entre la commande et la réponse dans le cas d'un achat direct
- La meilleure offre dans le cas d'une consultation

Les offres achetées sont ensuite mises à disposition des employeurs pour leurs salarié(e)s sous forme d'une programmation publiée sur le site internet, et relayée sur les réseaux sociaux.

Relance

Ce volet de l'offre de services est cousu main pour chacune des entreprises demandeuses. Un premier volet s'adresse aux entreprises employeuses de moins de 20 salarié(e)s : il s'agit de l'octroi de fonds supplémentaires pour soutenir la totalité d'un plan de formation visant à limiter les licenciements ou à reconverter des salarié(e)s sur le point de se retrouver sur le marché du travail.

Cette offre de service vient puiser des ressources dans tous les autres volets (accompagnement, financement des plans de formation, programmation) pour offrir à l'entreprise la réponse la plus directe et la moins coûteuse.

Par ailleurs il est proposé pour la reconversion un recours à des psychologues du travail pour aider les salarié(e)s à déterminer leurs envies et besoins.

Actions de communication : outil de la transparence et l'accompagnement

La stratégie de communication du FIAF est un outil central de la proximité. Tous les supports sont utilisés bien que les supports numériques soient les plus mis en avant : les premiers vecteurs étant le site internet et les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook) pour porter l'offre de services à la connaissance des adhérent(e)s. LinkedIn atteint **1 569 abonné(e)s** et **7 012 followers** sont fidèles au compte **Facebook**.

Une newsletter hebdomadaire permet de tenir informé les adhérent(e)s des formations achetées par le FIAF qui s'ouvrent les trois mois suivants. Elle est envoyée aux entreprises actives de la base de données du FIAF. Elle a été mise en place au deuxième trimestre 2021 et permet une vraie facilitation de la lisibilité de l'offre de formation.

Des campagnes en partenariat avec Kingtaz permettent au FIAF de toucher le plus grand nombre pour faire connaître l'offre de services ou des actions de fond comme l'illettrisme.

Les bilans et les états financiers successifs sont également disponibles via le site internet. La transparence de l'action du FIAF étant au cœur de ses enjeux.

Le système d'information : dématérialisation et proximité

Autre outil central de la dématérialisation et de la proximité, et en lien avec les outils de communication, le système d'information constitue le cœur du déploiement de l'offre de services du FIAF.

L'année 2023 marque un tournant significatif avec la transition vers un nouveau système d'information, choix stratégique des administrateurs à l'issue de la période d'amortissement de la solution initiale.

Depuis le démarrage de l'activité, le FIAF collabore avec un éditeur français et malgré des avantages initiaux qui avaient fait opter pour cette solution, plusieurs difficultés sont apparues avec le temps, notamment des problèmes liés au décalage horaire et à des difficultés croissantes dans la gestion quotidienne des données. Ces contraintes ont fini par nuire à l'efficacité du service et, par conséquent, à la satisfaction des entreprises utilisatrices.

Après une évaluation approfondie, Le Conseil d'Administration a opté pour une collaboration avec un éditeur local. Ce changement représente un investissement conséquent mais nécessaire pour plusieurs raisons:

1. **Proximité et Réactivité** : la proximité de l'éditeur facilite les interactions directes et personnalisées, ce qui est crucial pour une adaptation rapide et efficace aux besoins spécifiques du FIAF.

2. **Adaptation aux besoins locaux** : l'éditeur local est mieux placé pour comprendre les spécificités du marché et les besoins particuliers des entreprises. Cette connaissance directe se traduit par des fonctionnalités et des services plus adaptés, améliorant ainsi l'expérience utilisateur.
3. **Amélioration de l'efficacité** : Le nouveau système permet une gestion plus fluide et automatisée des données, réduisant les erreurs manuelles et accélérant les processus. Cela permet aux conseillères de se concentrer davantage sur l'accompagnement des entreprises plutôt que sur la saisie des données.
4. **Pilotage Stratégique** : Avec des outils de reporting et d'analyse améliorés, nous sommes désormais en mesure de mieux piloter les actions du Fonds, en assurant une utilisation optimale des ressources et en améliorant la prise de décision à tous les niveaux.

Il apparaît que ce changement représente un investissement significatif. Néanmoins, le Conseil d'administration est convaincu que cette dépense initiale sera largement compensée par les bénéfices à long terme, tant en termes de satisfaction des entreprises qu'en amélioration de la performance opérationnelle.

Le FIAF est déterminé à proposer des solutions performantes dans la gestion de la formation professionnelle. Ce nouveau système d'information est un pas en avant audacieux vers un service plus efficace et réactif, aligné sur nos valeurs de proximité.

Cette orientation permet également un rapprochement avec le fonds paritaire de gestion de Polynésie, qui a également engagé des travaux pour se dégager de l'éditeur parisien. Des réunions techniques et entre administrateurs ont eu lieu tout au long de l'année 2023.

BILAN DE L'ACTIVITE

L'activité du FIAF est servie par une équipe technique de 9 personnes pour un champ de 6 000 entreprises qui représentent 68 788 salarié(e)s. ²

Pour financer les plans de formation des entreprises, le FIAF a engagé près de **310 millions XPF** pour les entreprises demandeuses et **169 millions XPF** pour la programmation.

	Montants engagés	Nombre de stagiaires	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Nombre d'heures financées
Financements des plans de formation	310 845 257	3 414	889	44 141
Actions de la programmation *	169 081 257	667	135	16 551
Total	479 926 514	4 081	1 024	60 692

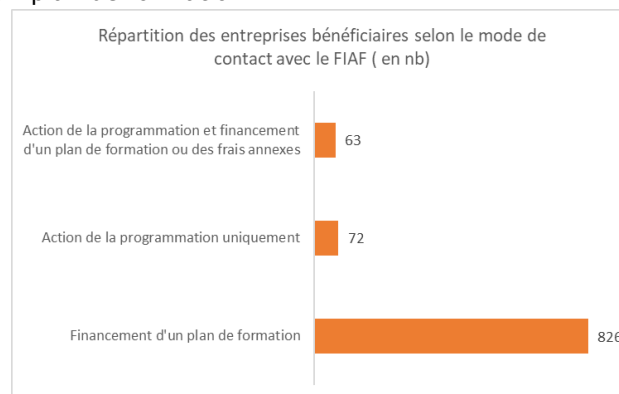
*A noter, 169 081 129 XPF ont été engagés au total en 2023 pour les actions de la programmation. A ce jour, 72% des montants engagés ont été dépensés pour des actions mises en œuvre au cours de l'année 2023, les autres actions étant programmées en 2023. Les données répertoriées ici concernent les actions mises en œuvre en 2023.

Les relations avec les entreprises

Modalités de relations des entreprises avec le FIAF

961 entreprises uniques ont bénéficié d'un financement du FIAF que ce soit *via* le financement des plans de formation ou une action de la programmation conventionnée en 2023. Leur nombre diminue de 2% par rapport à 2022.

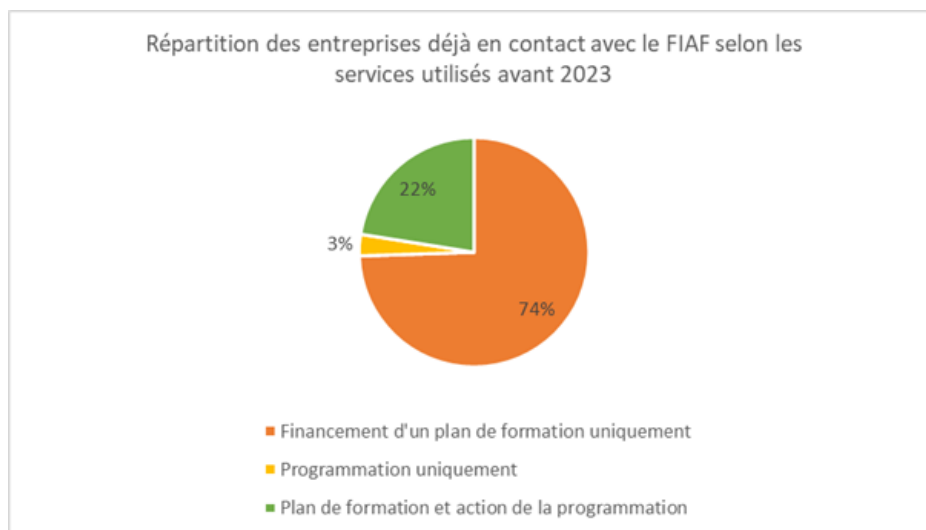
- Sur ces 961 entreprises, 267 n'avaient encore jamais bénéficié d'un financement du FIAF que ce soit pour la programmation ou un plan de formation, **soit un taux de renouvellement de 28% (contre 38% entre 2021 et 2022)**
- Pour les entreprises déjà en contact avec le FIAF, 74% l'avait été dans le cadre du financement d'un plan de formation.



² Source Isee, emploi salarié du secteur privé au 3^{ème} trimestre 2023

Typologie des entreprises bénéficiaires en 2023

- **63% sont des entreprises de moins de 10 salarié(e)s** (contre 58% en 2022). Cette progression est liée à une augmentation du nombre d'entreprises de moins de 10 salarié(e)s ayant eu recours au financement en direct d'un plan de formation.
- **Le taux de pénétration global auprès des entreprises de moins de 10 salarié(e)s reste stable à 12%** (+1point par rapport à 2022). En revanche, celui des entreprises de plus de 10 salarié(e)s diminue quant à lui passant de 31% à 29% en 2023.
- 88% des entreprises bénéficiaires sont localisées dans le Grand-Nouméa.



Taux de pénétration des entreprises actives auprès du FIAF en 2023

Le taux de pénétration des entreprises employeuses du secteur privé reste **stable à 14%** (hors activités de ménages).

Secteur	Nb d'ent.financées	Nb d'entreprises ISEE	Taux de pénétration
A.Agriculture, sylviculture et pêche	27	344	8%
B.Industries extractives	6	42	14%
C.Industrie manufacturière	105	633	17%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2	10	20%
E.Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	13	69	19%
F.Construction	90	847	11%
G.Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	144	1335	11%
H.Transports et entreposage	78	405	19%
I.Hébergement et restauration	54	451	12%
J.Information et communication	20	108	19%
K.Activités financières et d'assurance	32	171	19%
L.Activités immobilières	14	158	9%
M.Activités spécialisées, scientifiques et techniques	78	395	20%
N.Activités de services administratifs et de soutien	60	422	14%
O.Administration publique	1	5	20%
P.Enseignement	19	71	27%
Q.Santé humaine et action sociale	76	371	20%
R.Arts, spectacles et activités récréatives	22	105	21%
S.Autres activités de services	44	331	13%
T.Activités extraterritoriales	2	5	40%
Nr	2		
Total général	889	6278	14%

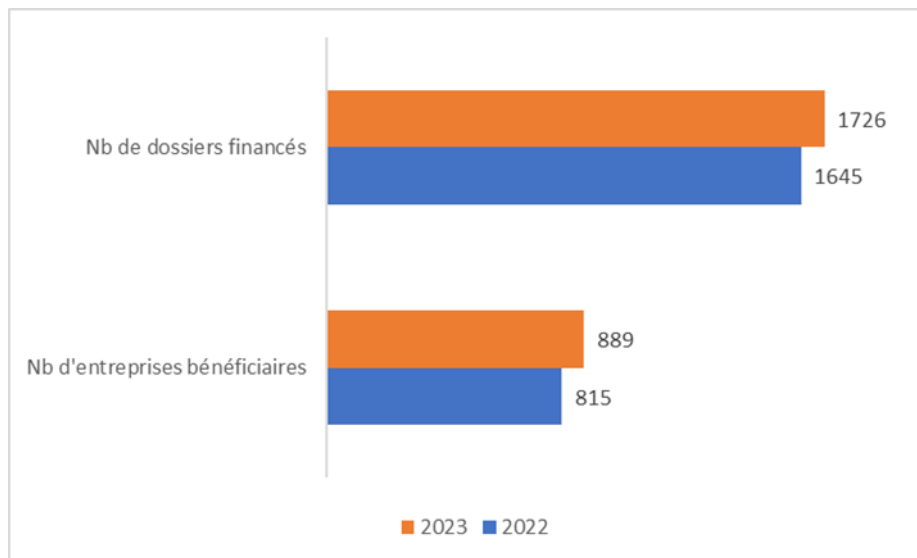
A noter également **des taux de pénétration qui restent bas et stables dans le secteur de l'agriculture, de la construction, du commerce et de l'hôtellerie-restauration (aux alentours de 10%), alors que ce sont des secteurs structurants de l'économie calédonienne).**

Le financement des plans de formation

Ce volet de l'offre de services du FIAF est particulièrement central. Il ne modifie pas les relations entre les entreprises et leurs organismes de formation et n'intervient pas dans le processus d'achat de l'entreprise. Il s'agit pour cette offre de services de répondre au flux des demandes des entreprises adhérentes, demande toujours plus importante car le service correspond bien aux attentes des entreprises.

Les chiffres clés des financements des plans de formation

- ❖ Une activité dynamique en 2023 qui se caractérise par :
 - **Une progression de 8%** des demandes de financement.
 - Une augmentation de 5% du nombre de dossiers pris en charge qui s'élèvent en 2023 à **1716 dossiers**, le plus grand nombre de dossiers financés depuis la création du FIAF.
 - Une augmentation de 9% des entreprises bénéficiaires : **889 entreprises** ont bénéficié d'au moins un financement du FIAF, soit 14% des entreprises calédoniennes ayant au moins un(e) salarié(e).
 - Une progression du nombre d'heures financées de 10% depuis 2022 soit **44 141 heures de formation financées**.



Cette activité se traduit par une hausse de 9% des montants engagés par le FIAF pour le financement des plans de formation (une hausse plus mesurée que celle observée en 2022 qui avait progressé de 46% en 1 an). Ce montant s'élève ainsi en 2023 à **310 845 470 XPF**.

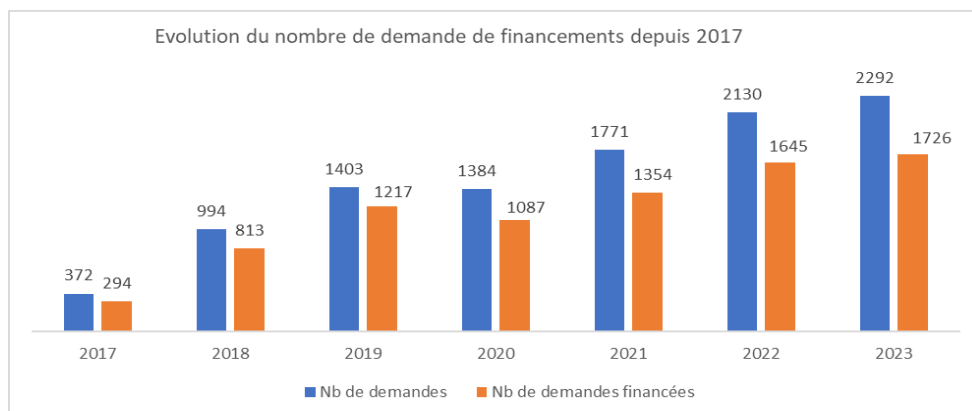
Un nombre de prise en charge qui progresse mais dans des proportions plus mesurées qu'en 2022

En 2023 le FIAF a reçu **2 292 demandes de financement** pour 1 726 demandes financées. Le taux de prise en charge reste relativement stable par rapport à 2022 et 2021, avec **75% des demandes financées** (contre 76% en 2022).

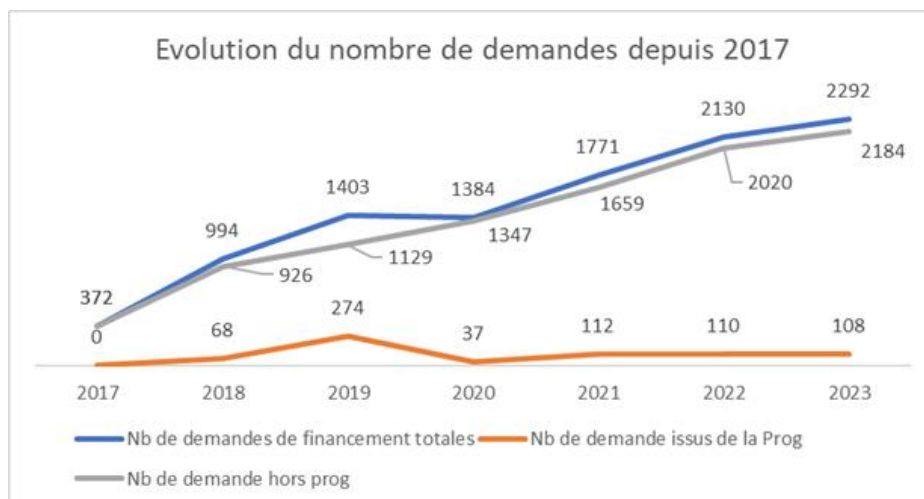
Les demandes de financement continuent de progresser mais dans des proportions moins importantes que celles observées depuis 2020 (+8% contre +20 % de progression annuelle depuis 2020), l'activité du FIAF semblant avoir atteint son rythme de croisière.

Il en est de même pour le nombre de dossiers financés qui suit une trajectoire plus modérée en 2023 (+5% contre +21%).

A noter en 2023, **près de 215 dossiers ont fait l'objet d'un refus de prise en charge**. Ce nombre a été multiplié par 2.5 depuis 2021 où on ne comptait que 87 dossiers refusés. Cela représente près de **10% des demandes**. Les refus les plus courants portent sur l'éligibilité des prestations qui font l'objet de la demande de financement.



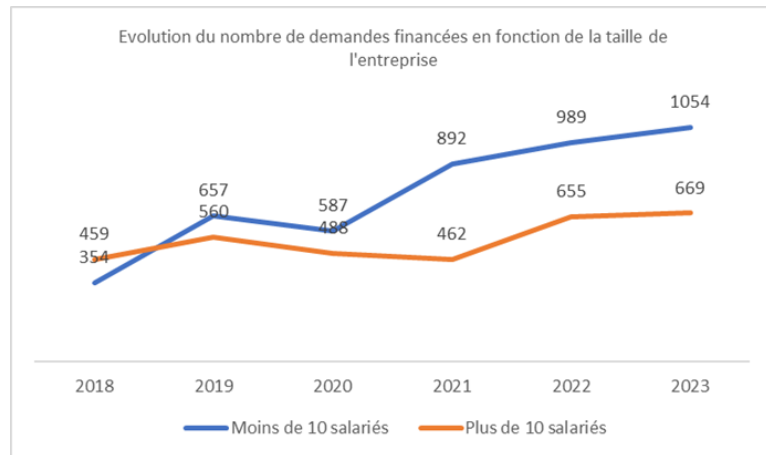
95% des demandes de financement proviennent en direct au pôle service aux entreprises. Le nombre de dossiers de demande de prise en charge complémentaire parvenant du pôle programmation reste stable et constitue toujours 5% des demandes en 2023.



Une progression du nombre de demandes de financement

En 2023, **le nombre de prises en charge par le FIAF continue de progresser** mais dans des proportions plus mesurées que celles observées en 2022 :

- Concernant les entreprises de plus de 10 salarié(e)s, après une forte hausse du nombre de dossiers observée en 2022 (+43%), ceux-ci se stabilisent en 2023 avec une progression de +3%.
- Le nombre de prise en charges progressent un peu plus fortement pour les entreprises de moins de 10 salarié(e)s (+7%) mais dans une dynamique là aussi plus mesurée.
- NB : Le coût moyen par dossier reste sensiblement plus élevé pour les entreprises de plus de 10 salarié(e)s (+25%).



61% des dossiers financés en 2023 émanent d'entreprises de moins de 10 salarié(e)s, une proportion stable depuis 2021.

Taille de l'entreprise	Nombre de Dossiers 2023	Total engagé 2023	Taux de prise en charge	Montant de prise en charge moyen par dossier
-10	1054	173 044 170	84%	164 179
10+	669	137 437 646	76%	205 437

Une augmentation des montants engagés qui profite surtout aux moins de 10 salarié(e)s

En 2023, le FIAF a engagé 310 845 257 XPF pour financer les plans de formation. Un budget en progression de 9% par rapport à 2022.

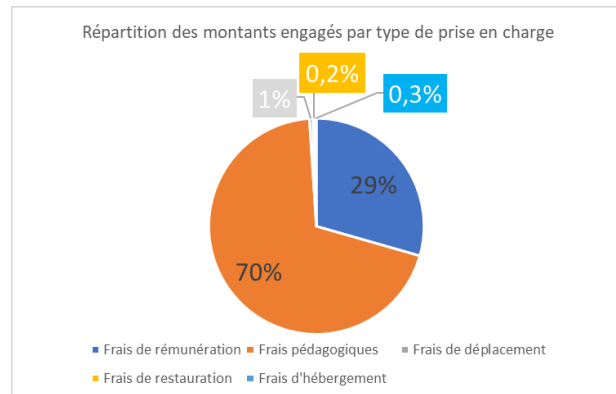
2022	2023	Evaluation 2022 2023
1 645 demandes financées	1 726 demandes financées	+5%
40 159 heures financées	44 141 heures financées	+10%
284 316 470 XPF engagés	310 845 257 XPF engagés	+9%

Cette augmentation s'est principalement orientée vers les entreprises de moins de 10 salarié(e)s. En effet, le montant engagé pour les entreprises de moins de 10 salarié(e)s a progressé de 17% quand il est resté stable pour les entreprises de plus de 10 salarié(e)s.

On observe néanmoins une tendance au ralentissement des indicateurs par rapport aux fortes progressions observées en 2022 tant sur le nombre de demandes financées que sur les montants engagés (+43% des montants engagés entre 2021 et 2022).

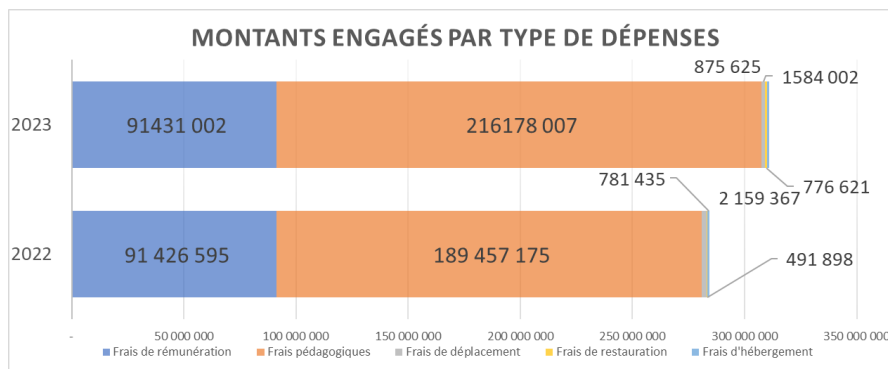
Focus sur la répartition des montants financés par type de dépense

70% des montants engagés sont consacrés au financement des frais pédagogiques, une proportion qui reste stable depuis 2018.



72% des demandes de financement adressées au FIAF font désormais aussi l'objet d'une prise en charge de la rémunération des salarié(e)s, ce qui représente en 2023 **2379 stagiaires** dont la rémunération a été prise en charge. Le montant moyen d'une demande de prise en charge de la rémunération s'élève en 2023 à **73 000 XPF**.

Le nombre de demandes de prise en charge annexe (frais de déplacement, d'hébergement et restauration) reste stable depuis 2022 et concerne 8% des dossiers pour moins de 2% du budget engagé.

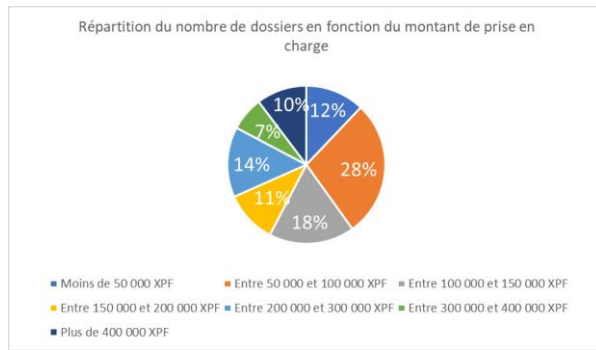


Des dispositifs dont se saisissent tout autant les entreprises de plus de 10 salarié(e)s et de moins de 10 salarié(e)s.

Modalité de prises en charge	Nb de stagiaires issus d'une entreprise de moins de 10 salarié(e)s	Nb de stagiaires issus d'une entreprise de plus de 10 salarié(e)s
Prise en charge de rémunération	1223 stagiaires pour un montant de 46 944 924 XPF	1156 stagiaires pour un montant de 44 400 144 XPF
Prise en charge transport	33 stagiaires pour 1 088 529 XPF	9 stagiaires pour 495 473 XPF
Prise en charge hébergement	20 stagiaires pour 336 800 XPF	17 stagiaires pour 351 305 XPF

Près de 6 prises en charge sur 10 sont inférieures à 150 000 XPF

58% des demandes restent inférieures à 150 000 XPF, attestant d'une tendance de fond des entreprises à privilégier des formations courtes dont les montants sont inférieurs à 150 000 XPF. Cette répartition reste stable dans le temps.



On observe néanmoins une augmentation du montant moyen engagé par dossier qui s'élève à 180 096 XPF en 2023 contre 172 837 XPF en 2022 (+4%).

Un montant qui progresse depuis 2021 et qui s'explique en partie par l'augmentation du nombre de demandes de prise en charge de la rémunération des salarié(e)s et l'augmentation des frais pédagogiques.

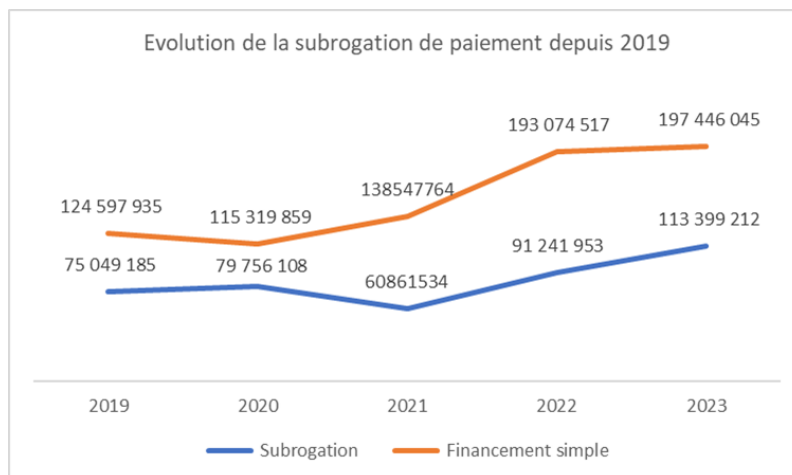
Un recours plus soutenu à la subrogation de paiement en 2023

Les montants engagés en subrogation de paiement continuent leur progression (+24% après une augmentation de 50% en 2022) et ont pratiquement doublés depuis 2021.

En 2023, on a ainsi observé **une progression de 16% des dossiers réalisés en subrogation de paiement**, attestant d'une appétence pour ce dispositif.

35% des dossiers étaient ainsi financés sous cette forme (contre 31% en 2022).

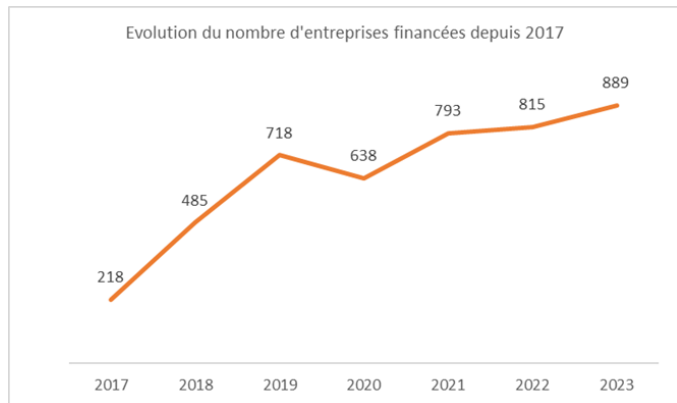
En proportion, **les entreprises de plus de 10 salarié(e)s mobilisent davantage ce dispositif : 42% des demandes de financement sont fait en subrogation de paiement** pour les entreprises de plus de 10 salarié(e)s contre 30% pour les moins de 10 salarié(e)s.



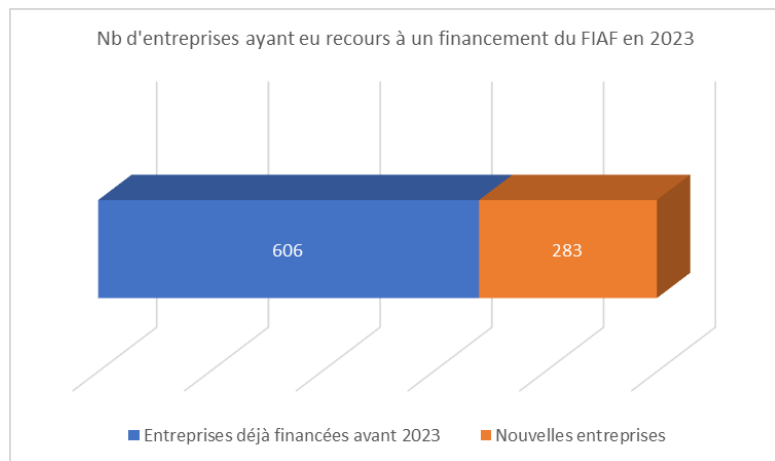
Focus sur les entreprises actives en matière de financement des plans de formation

+9% d'entreprises actives auprès du FIAF en 2023

En 2023, ce sont **889 entreprises qui ont fait l'objet d'un financement pour un plan de formation**, soit 9% de plus qu'en 2022 (contre + 3% entre 2021 et 2022).



283 nouvelles entreprises ont eu recours à un financement du FIAF pour un plan de formation, ce qui correspond à 32% des entreprises financées. Un taux de renouvellement qui se stabilise depuis 2020 entre 30 et 32%. **70% des nouvelles entreprises sont des entreprises de moins de 10 salarié(e)s.**



A noter que 97% des nouvelles utilisatrices du FIAF passent en direct sans recourir à une action de la programmation, attestant du fait que le FIAF est relativement bien identifié y compris par les entreprises de moins de 10 salarié(e)s.

66% des entreprises bénéficiaires des financements du FIAF sont des entreprises de moins de 10 salarié(e)s

585 entreprises ayant bénéficié d'un financement du FIAF sont des entreprises de moins de 10 salarié(e)s, c'est 11% de plus qu'en 2022. Elles représentent ainsi **66% des entreprises bénéficiaires d'un financement**, un ratio qui reste stable dans le temps.

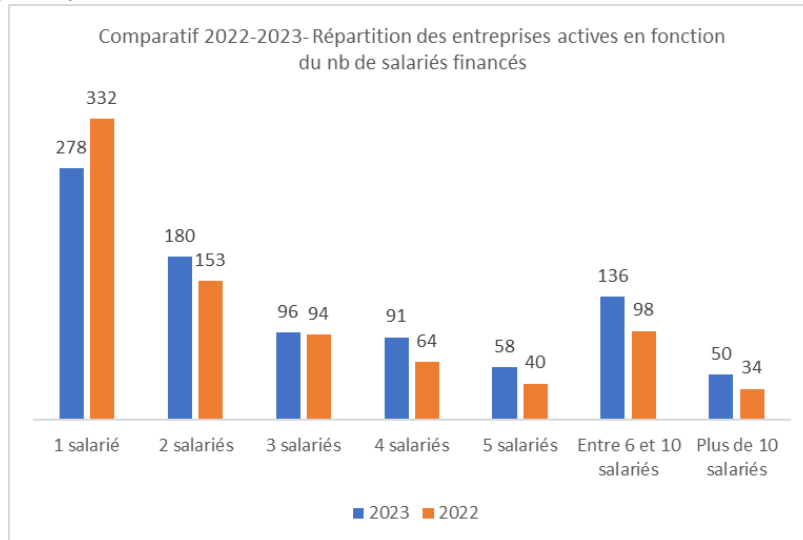
301 entreprises ayant eu recours au FIAF étaient des entreprises de plus de 10 salariés, soit +6% depuis 2022

Concrètement, cela signifie qu'en 2023, le FIAF a ainsi financé des plans de formation pour :

- **12% des entreprises calédoniennes de moins de 10 salarié(e)s** (en progression de 2 points depuis 2022, le plus haut taux depuis sa création).
- **25% des entreprises calédoniennes de plus de 10 salariés** (plus un point depuis 2022).

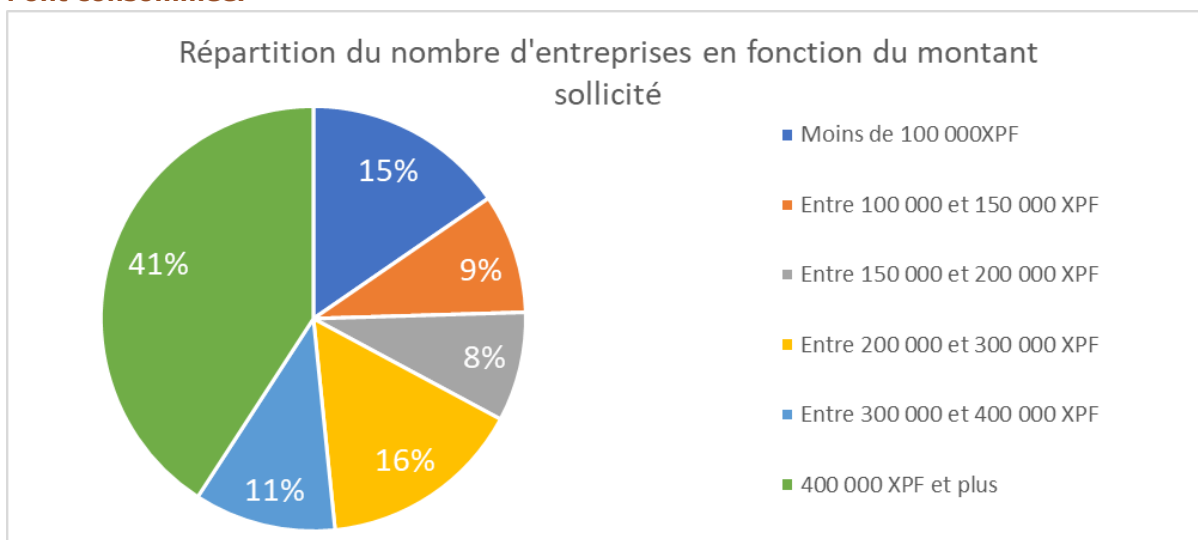
Taille de l'entreprise	Nombre de Dossiers 2023	Taux de prise en charge
-10	585	12%
10+	301	25%

Plus de 2/3 des entreprises ont eu recours au FIAF pour au moins deux de leur salarié(e)s. 69% des entreprises ont eu accès à un financement pour au moins 2 de leurs salarié(e)s. On observe même, une progression de 10 points des entreprises ayant sollicité un financement pour plus de 4 salarié(e)s (38% contre 28% en 2022), attestant d'une évolution des pratiques de recours au FIAF.



Seules 18% des entreprises financées consomment leur enveloppe de 600 000 XPF. En 2022, on avait observé **une forte augmentation du nombre d'entreprises sollicitant le FIAF pour plusieurs demandes de financement**. Elles représentaient alors 47% des entreprises actives. Cette tendance se confirme en 2023, dans des proportions similaires, avec 46% des entreprises ayant mobilisés un financement du FIAF pour au moins deux dossiers.

Le montant moyen alloué **par entreprise financée en 2023 progresse légèrement (349 657 XPF contre 348 855 XPF)**, mais reste encore de loin inférieur à l'enveloppe de 600 000 XPF à laquelle chaque entreprise pourrait prétendre. Seules **18% des entreprises financées l'ont consommée**.



On continue d’observer des disparités entre le montant moyen engagé selon la taille de l’entreprise : **443 069 XPF** pour les entreprises de plus de 10 salarié(e)s contre **302 505 XPF** pour les moins de 10 salarié(e)s.

Taille de l'entreprise	Nombre de Dossiers 2023	Total engagé 2023	Montant moyen engagé par entreprise en XPF
-10	585	173 044 170	302 505
10+	301	137 437 646	443 069

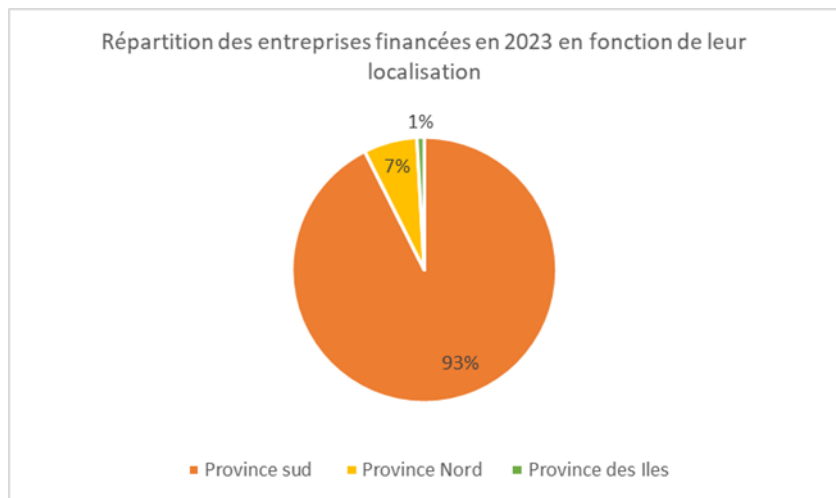
Cela s’explique en partie par le nombre d’heures de formation financées qui reste en moyenne supérieur (62 heures pour les entreprises de plus de 10 salarié(e)s contre 44 heures pour les moins de 10 salarié(e)s).

Des entreprises bénéficiaires encore très localisées dans l’agglomération

93% des entreprises bénéficiaires sont localisées en province Sud, et 87% d’entre elles dans l’agglomération, des proportions très similaires à celles observées depuis 2020.

On observe ainsi une sur-représentation des entreprises de la province Sud qui représentent dans la réalité 85% des entreprises employeuses du territoire et une sous-représentation des deux autres provinces, en particulier de la province Nord qui représente 13% des entreprises employeuses³.**

A noter, seules trois entreprises des Iles ont fait l’objet d’un financement.



Un taux de pénétration qui gagne 1 point

Le taux de pénétration 2023 s’élève à 14 % soit + 1 point par rapport à 2022 et 2021. Cela signifie que 14% des entreprises employeuses du territoire ont bénéficié d’un financement pour un plan de formation en 2023.

³ Sur la base des données ISEE du 30/06/2023

Secteur	Evolution 2022 2023	Nb d'entreprises financées en 2022	Nb d'entreprises financées en 2023	Taux de pénétration
A.Agriculture, sylviculture et pêche	↓	30	27	8%
B.Industries extractives	↓	11	6	14%
C.Industrie manufacturière	↓	107	105	17%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	↓	7	2	20%
E.Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	↑	11	13	19%
F.Construction	↑	76	90	11%
G.Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	↑	137	144	11%
H.Transports et entreposage	↑	64	78	19%
I.Hébergement et restauration	↑	50	54	12%
J.Information et communication	↓	22	20	19%
K.Activités financières et d'assurance	↓	36	32	19%
L.Activités immobilières	↓	18	14	9%
M.Activités spécialisées, scientifiques et techniques	↑	65	78	20%
N.Activités de services administratifs et de soutien	↓	68	60	14%
O.Administration publique	=	1	1	20%
P.Enseignement	↑	12	19	27%
Q.Santé humaine et action sociale	↑	35	76	20%
R.Arts, spectacles et activités récréatives	↑	15	22	21%
S.Autres activités de services	↓	48	44	13%
T.Activités extraterritoriales	=	2	2	40%
Nr			2	
Total général		815	889	

On observe notamment une progression de 10 points pour le secteur de l'enseignement et de la santé humaine/ action sociale par rapport à 2022.

A noter également **des taux de pénétration qui restent bas et stables dans le secteur de l'agriculture, de la construction, du commerce et de l'hôtellerie-restauration** (aux alentours de 10%), alors que ce sont des secteurs structurants de l'économie calédonienne).

Comparatif par type d'entreprise

Entreprises de moins de 10 salarié(e)s	Entreprises de plus de 10 salarié(e)s
<p>Les demandes de financement</p> <p>1363 demandes de financement (+9% par rapport à 2022), pour 1054 demandes financées (+7 % depuis 2022)</p> <p>Un taux de prise en charge de 84% (contre 79% en 2022)</p> <p>61 % des demandes financées contre 60% en 2022</p>	<p>Les demandes de financement</p> <p>926 demandes de financement (+5% depuis 2022) pour 669 demandes financées (+2%)</p> <p>Un taux de prise en charge de 76% (contre 74% en 2022)</p> <p>39% des demandes financées</p>
<p>Montants engagés</p> <p>173 044 170 XPF soit une progression de +17% depuis 2022</p> <p>Dont 55 571 427 XPF ont été engagés en subrogation (+30 % depuis 2022), ce qui représente 32% des engagements (contre 29% en 2022)</p> <p>25 346 heures financées (+15% depuis 2022)</p> <p>Coût moyen financé par dossier : 164 179 XPF</p>	<p>Montants engagés</p> <p>137 437 646 XPF (+1% depuis 2022)</p> <p>Dont 57 701 767 XPF en subrogation (+19% depuis 2022), soit 42% des engagements (contre 38% en 2022)</p> <p>18 720 heures financées (+3 % depuis 2022)</p> <p>Coût moyen financé par dossier : 205 437 XPF</p>
<p>Les Bénéficiaires</p> <p>1741 stagiaires financés (+13% depuis 2022)</p> <p>Pour 1402 salarié(e)s uniques (+17 % depuis 2022) soit 51 % des salarié(e)s financé(e)s ayant fait l'objet d'un financement</p>	<p>Les Bénéficiaires</p> <p>1645 stagiaires financé(e)s (+2% depuis 2022)</p> <p>Pour 1486 salarié(e)s uniques (+3%), soit 49% des salarié(e)s ayant fait l'objet d'un financement</p>
<p>Les entreprises financées</p> <p>Ces stagiaires provenaient de 585 entreprises uniques (+11% depuis 2022) soit 66% des entreprises financées.</p> <p>Parmi ces entreprises, 210 étaient des nouvelles entreprises, soit un taux de renouvellement de 36% (40% en 2022)</p> <p>Taux de pénétration des entreprises de moins de 10 salariés (sur la base des données ISEE juin. 2023) : 12% en 2023 (+ 1point depuis 2021)</p>	<p>Les entreprises financées</p> <p>Ces stagiaires provenaient de 301 entreprises uniques (+6% depuis 2022) soit 34% des entreprises financées.</p> <p>Parmi ces entreprises, 71 étaient des nouvelles entreprises soit un taux de renouvellement de 24% (22% en 2022)</p> <p>Taux de pénétration des entreprises de plus de 10 salariés (sur la base des données ISEE dec.2021) : 25% (24% en 2022 / 20% en 2021)</p>

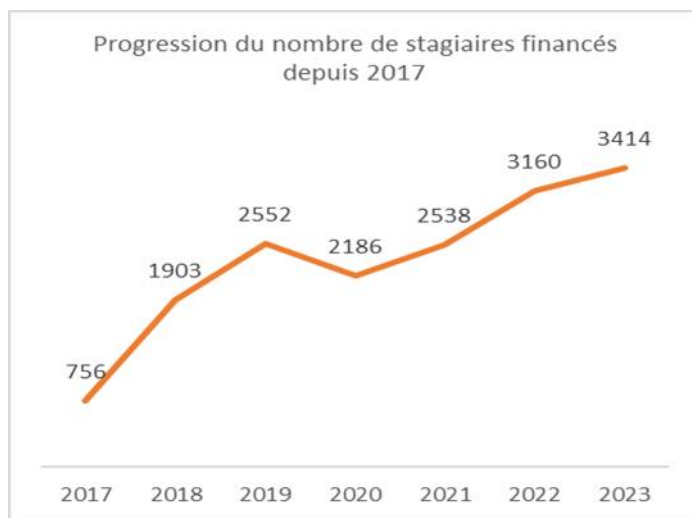
Focus sur les stagiaires ayant fait l'objet d'un financement

NB : on parle de stagiaires quand il s'agit du nombre de stagiaires ayant fait l'objet d'un financement et de salarié(e)s pour évoquer le nombre de salarié(e)s uniques ayant fait l'objet d'au moins un financement, mais possiblement de plusieurs.

Une progression du nombre de stagiaires financé(e)s qui s'intensifie

Après une baisse conjoncturelle observée en 2020, la progression du nombre de stagiaires se poursuit en 2023, mais dans une dynamique moins soutenue que celle observée en 2021 et 2022 (+ 8% contre +25% en 2022 et +16% en 2021).

Ils sont ainsi 3414 stagiaires à avoir bénéficié d'un financement pour un plan de formation, dont 164 dans le cadre d'une action de la programmation (soit 2%).

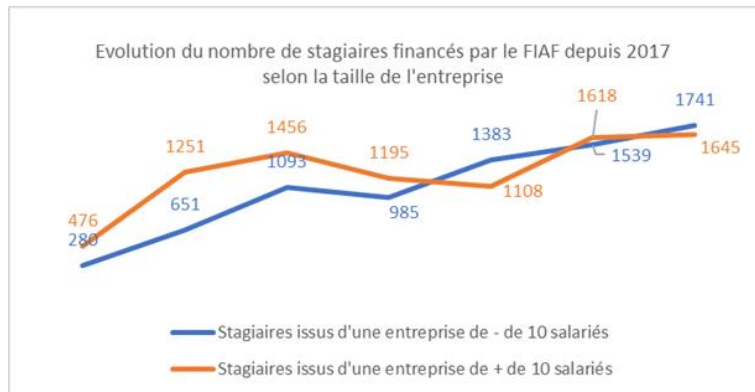


Un équilibre qui se confirme entre les stagiaires issu(e)s des entreprises de + et de - 10 salarié(e)s

Le nombre de stagiaires issus des entreprises de moins de 10 salarié(e)s poursuit sa progression dans une dynamique similaire à celle observée en 2022. (+13% contre +11% en 2022), confirmant une tendance de fond de progression continue.

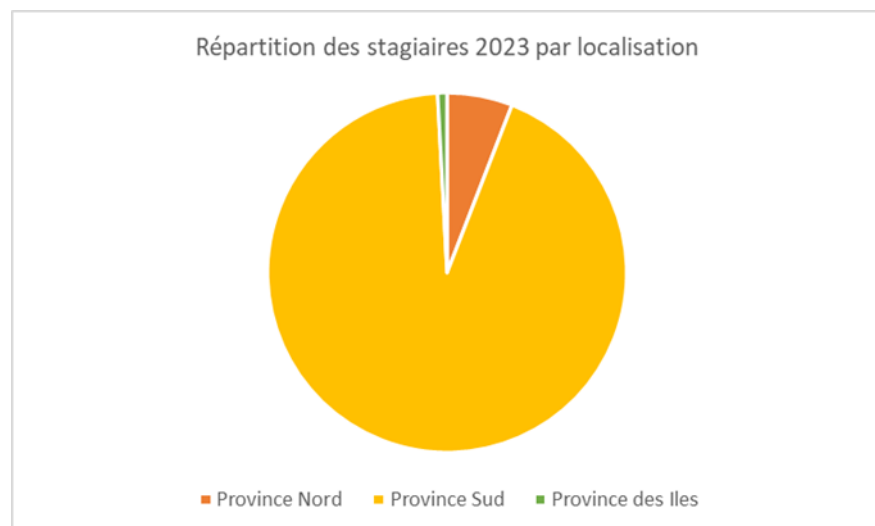
Pour la deuxième année depuis la création du FIAF, le nombre de stagiaires issus des entreprises de moins de 10 salarié(e)s dépasse celui des entreprises de + de 10 salarié(e)s. Ils représentent cette année 51% des stagiaires financé(e)s par le FIAF, un équilibre qui se confirme depuis l'an dernier (en 2022, ils représentaient 49% des stagiaires financé(e)s).

Le nombre de stagiaires en provenance des entreprises de plus de 10 salarié(e)s se stabilise quant à lui cette année (+2%), après les fortes variations observées entre 2019 et 2022.



Typologie des stagiaires

La progression du nombre de stagiaires varie selon les secteurs d'activité, avec une baisse observée de plus de 20% dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration notamment et au contraire une forte progression observée dans le secteur de la construction (+45%) et dans le secteur de la santé humaine et de l'action humaine (+98%, passant de 169 à 335 stagiaires entre 2022 et 2023).



Le nombre de stagiaires issus de la province Nord repart à la baisse (-7%) après une hausse progressive observée depuis 2021 et représente 201 stagiaires.

Dans le même temps, **le nombre de stagiaires de la province sud continue de progresser (+9%)**, le Grand Nouméa représentant toujours à lui seul 90% des stagiaires financés.

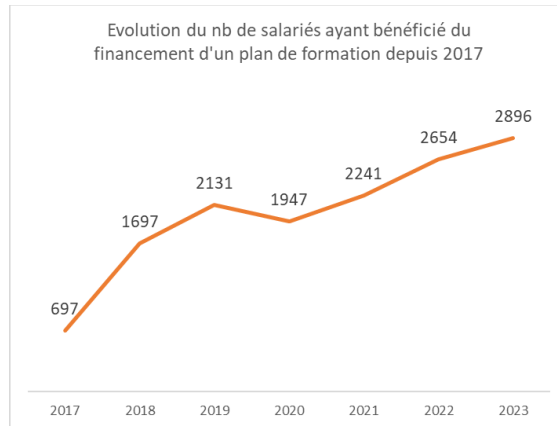
Le nombre de stagiaires en provenance de la province des îles reste très faible. Ils étaient 29 en 2022 (contre 23 seulement en 2021).

Focus sur les salarié(e)s uniques

La barre des 12 000 salarié(e)s bénéficiaires d'un financement du FIAF franchie en 2023 !

Les 3414 stagiaires financé(e)s en 2023 représentent en réalité **2896 salarié(e)s uniques provenant de 889 entreprises**, un(e) stagiaire pouvant avoir fait l'objet de plusieurs financements dans la même année.

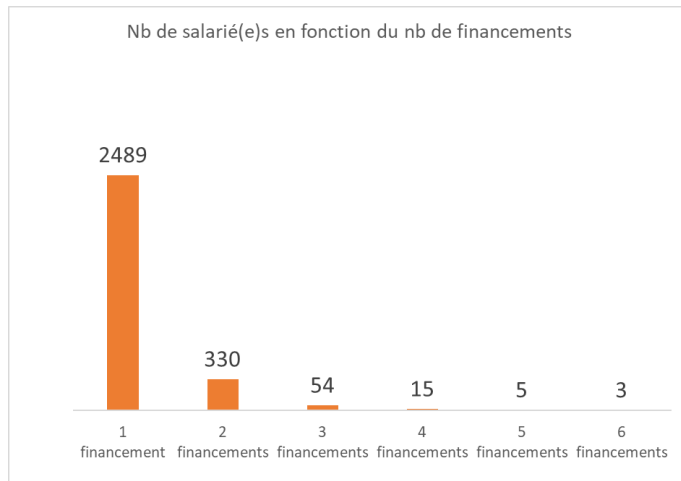
En dehors de la baisse conjoncturelle observée en 2020, **le nombre de salarié(e)s ayant fait l'objet d'un financement du FIAF pour un plan de formation progresse de façon continue depuis sa création**. Cette année encore, leur nombre progresse de 9%, une progression tout de même moins dynamique que celles observées en 2021 et 2022 (respectivement +18% et +15%).



86% des salariés financés l'ont été pour une seule demande, un taux qui reste stable sur les moyennes de longue période. Concernant les 407 salariés ayant bénéficié d'au moins deux financements, 2/3 d'entre eux sont issus d'une entreprise de moins de 10 salarié(e)s.

En 2023, **1584 salarié(e)s ont eu recours à un financement du FIAF pour la première fois**. Cela représente 55% des bénéficiaires et c'est qu'on appelle le taux de renouvellement.

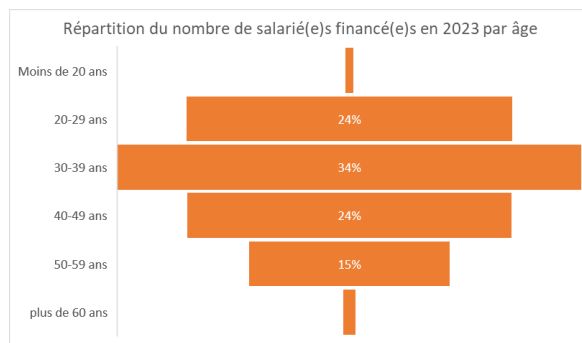
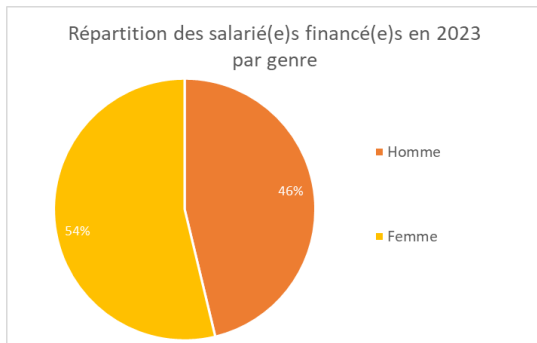
Un taux qui diffère selon les secteurs d'activités avec un taux de renouvellement supérieur à 60% par exemple pour les secteurs de l'hébergement restauration, la construction, ou encore le commerce.



Au total, depuis 2017 ce sont **12 340 salarié(e)s uniques qui ont fait l'objet d'un financement pour un plan de formation**.

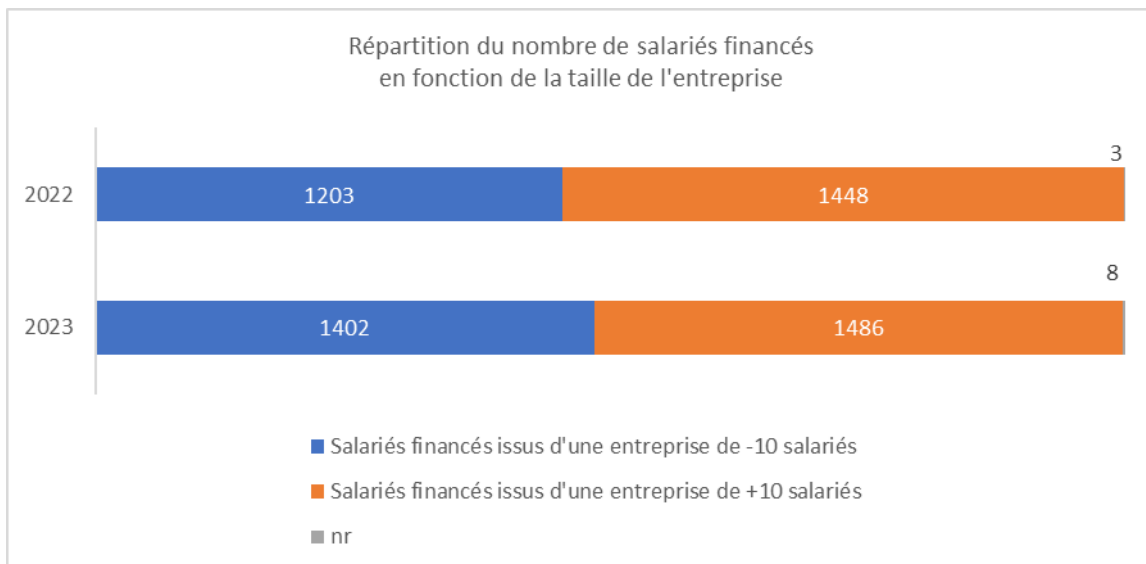
Typologie des bénéficiaires

Le profil des salarié(e)s bénéficiaires d'un financement évolue peu au regard du genre et de l'âge, sur les moyennes de longue période.



A noter que si la tranche des 30-39 ans est bien la tranche la plus représentée dans la pyramide des âges de **l'emploi salarié**, les femmes n'en représentent que 47%.

En 2023, la hausse du nombre de salariés bénéficiaires est soutenue en majorité par les entreprises de moins de 10 salarié(e)s.



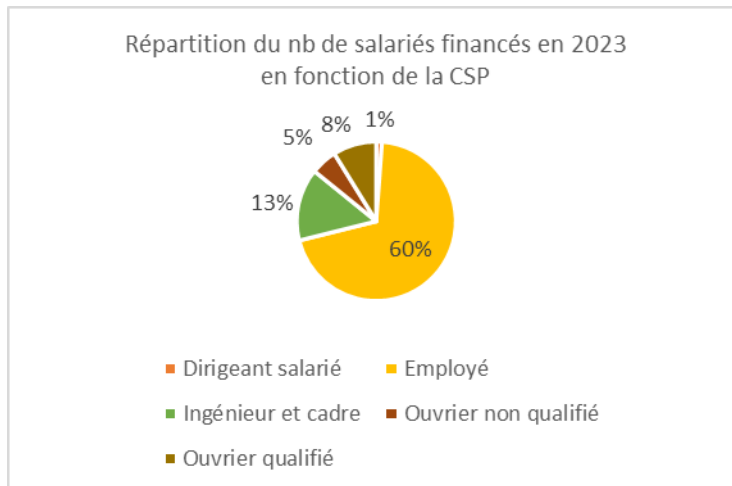
Le nombre de salarié(e)s financé(e)s issus d'une entreprise de moins 10 de salarié(e)s progresse de +17% en 2023, alors que le nombre de salarié(e)s issus des plus de 10 salarié(e)s se stabilise (+2% contre +37% en 2022).

Même si les salarié(e)s en provenance d'une entreprise de plus de 10 salarié(e)s restent majoritaires dans les financements (52%), l'écart se resserre par rapport à 2022. (55%-45%)

La répartition des salarié(e)s financé(e)s par CSP reste stable dans le temps

La répartition par CSP évolue peu dans le temps, avec toujours une prédominance des employé(e)s dans les bénéficiaires.

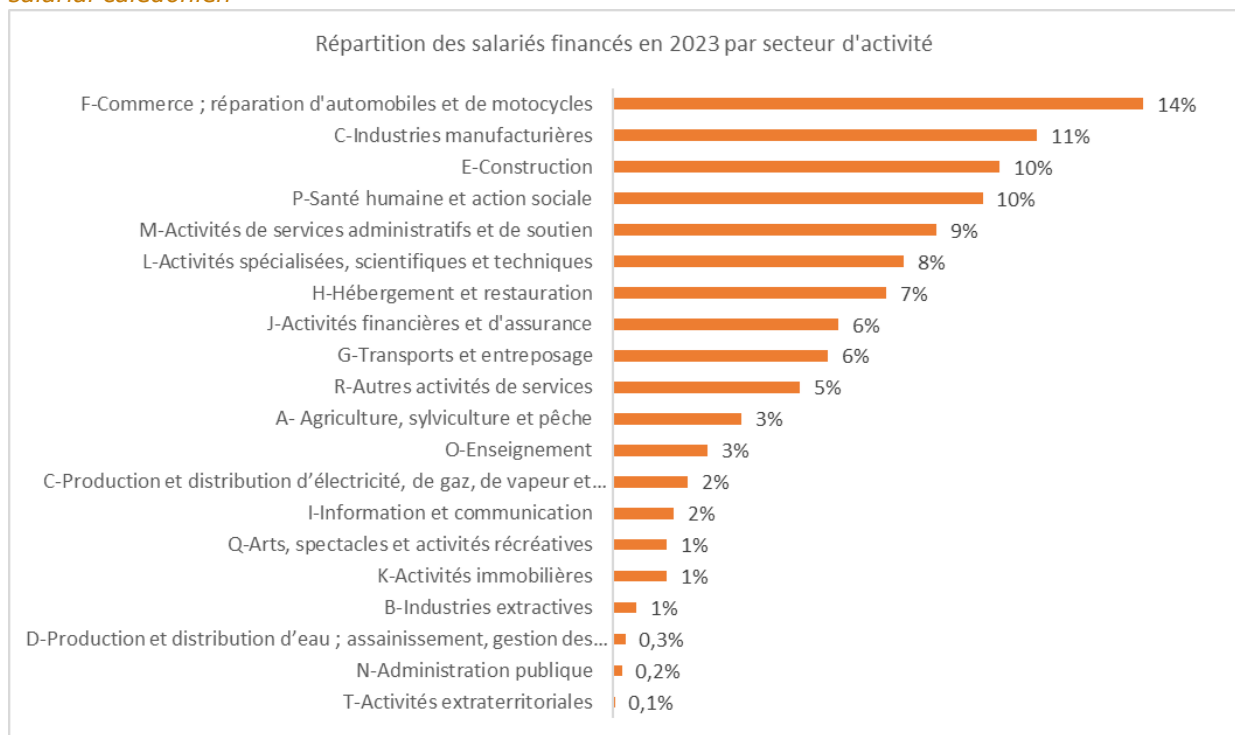
A noter néanmoins en 2023, une forte progression du nombre d'ouvrier(e)s non qualifié(e)s +36%, et du nombre d'ingénieurs et cadres (+23%), sans que cela ne change la répartition globale.



Si l'on observe sur une moyenne de longue période, le nombre de salarié(e)s progresse dans toutes les CSP, avec tout de même des dynamiques plus en retrait pour les dirigeant(e)s salarié(e)s dont le nombre reste marginal et les ingénieurs et cadres.

Evolution du nb de salariés par CSP	2020	2021	2022	2023	ev 2022-2023	ev. 2020-2023
Dirigeant salarié	23	30	27	29	7%	26%
Employé	1151	1430	1651	1731	5%	50%
Ingénieur et cadre	280	288	295	364	23%	30%
Ouvrier non qualifié	85	77	97	132	36%	55%
Ouvrier qualifié	143	152	215	219	2%	53%
Technicien Agent de maîtrise	265	264	369	407	10%	54%

Répartition des bénéficiaires par secteur d'activités : une répartition cohérente au regard du tissu salarial calédonien



Quelques éléments significatifs :

La répartition des secteurs d'activité a peu évolué au regard des moyennes de longues périodes et reste cohérente et alignée avec le tissu salarial calédonien. A noter néanmoins, une progression dans le secteur de la santé et de l'enseignement en 2023.

On observe notamment dans des proportions similaires aux années précédentes que :

- 51% des agents de maîtrise financés viennent de 4 secteurs : **les activités financières, activités spécialisées, le commerce et l'industrie manufacturière.**
- Les 2/3 des ouvriers qualifiés viennent de l'industrie manufacturière, la construction et l'agriculture.
- 60% des ouvriers non qualifiés proviennent de la construction, de l'industrie manufacturière et de la production d'eau, assainissement.
- 40% des ingénieurs et cadres proviennent des activités financières et des activités spécialisées.

Un taux de pénétration du FIAF auprès des salarié(e)s du secteur privé qui se stabilise à 4%⁴.

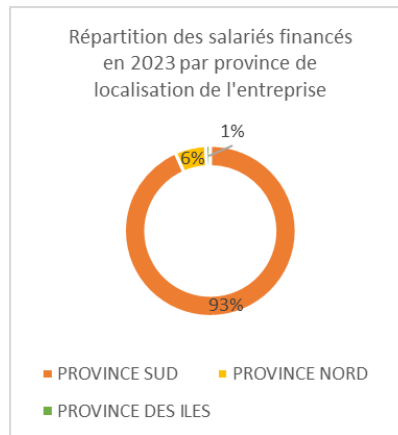
Secteur ISEE	Nb de salariés financés par le FIAF	Taux de pénétration du secteur privé (données ISEE 3eme trim. 2023- hors activités domestiques)
A- Agriculture, sylviculture et pêche	99	6%
B- Industries extractives	18	1%
C- Industries manufacturières	328	3%
C- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	58	7%
D- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	10	1%
E- Construction	299	5%
F- Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	410	4%
G- Transports et entreposage	166	4%
H- Hébergement et restauration	211	5%
I- Information et communication	47	4%
J- Activités financières et d'assurance	174	7%
K- Activités immobilières	42	6%
L- Activités spécialisées, scientifiques et techniques	225	10%
M- Activités de services administratifs et de soutien	250	4%
N- Administration publique	7	1%
O- Enseignement	73	3%
P- Santé humaine et action sociale	286	8%
Q- Arts, spectacles et activités récréatives	42	6%
R- Autres activités de services	145	6%
T- Activités extraterritoriales	2	6%
NR	4	4%
Total	2896	4%

Le nombre de salarié(e)s issus de la province Nord repart à la baisse

- Le nombre de salarié(e)s de la province nord baisse de 12% (contre +8% en 2022).

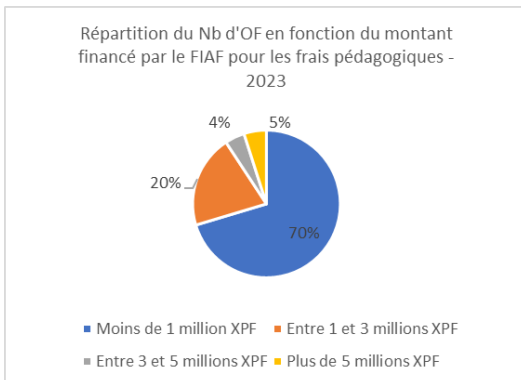
⁴ sur la base des données ISEE du 3^{ème} trimestre 2023, hors activités domestiques

- Le nombre de salarié(e)s de la province des Iles, reste stable avec 25 salariés.
- Le nombre de salarié(e)s de la province sud quant à lui progresse de 11%



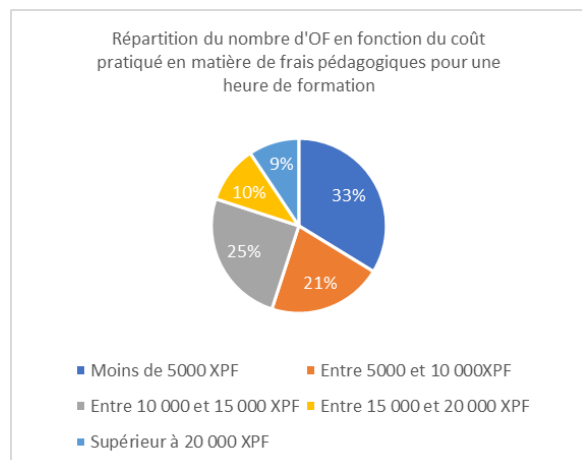
Focus sur les organismes de formation

En 2023, sur les 433 organismes de formation inscrits auprès du FIAF, **162 ont été actifs** au sens où au moins une de leur action de formation a fait l'objet d'un financement du FIAF. Un chiffre identique à celui de 2022.



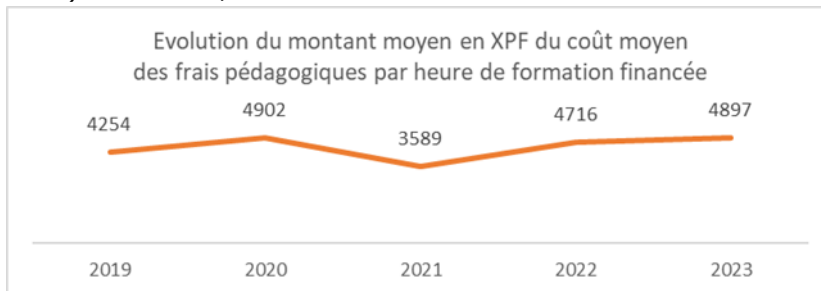
Ces 162 organismes de formation ont réalisé **44 141 heures de formation** ayant fait l'objet d'un financement soit 10% de plus qu'en 2022, pour une prise en charge de frais pédagogiques à hauteur de 216 178 007XPF (+14% par rapport à 2022).

Pour 70% des OF actifs, le montant engagé pour le financement des frais pédagogiques est inférieur à 1 000 000 XPF.



Focus sur le coût des frais pédagogiques par heure de formation financée

Depuis 2019, ce coût a connu des fluctuations. En 2023, il s'élève à 4897 (soit + 4% par rapport à 2022). Près des 2/3 des OF sont au-dessus de ce montant.



L'accompagnement des entreprises

Une offre sur-mesure qui ne trouve pas sa place

Une conseillère s'est vu dédier la mise en place de 130 diagnostics dans l'année ainsi que la consolidation des ressources du pool accompagnement, c'est-à-dire d'une équipe de consultant externes déployées sur le territoire pour le compte du FIAF.

En 2023, le pool s'étoffe avec l'arrivée de nouvelles consultant, telles que The Keys, Sibel Mobilité Pro et Valérie Conseil et formation dans le nord.

		2021	2022	2023
Nombre d'accompagnement réalisés		39/70	87/100	43/130
Répartition des accompagnements FIAF	FIAF	7 (18%)	6 (7%)	-
	CAP UP	21 (54%)	16 (18%)	-
	PRH	9 (23%)	28 (32%)	11(26%)
	ALTER CONSEIL	2 (5%)	29 (33%)	5(12%)
	ATWORK	-	8 (10%)	5(12%)
	THE KEYS	-	-	7(16%)
	SIBEL MOBILITE PRO	-	-	2(4%)
	VALERIE conseil et formation (PN)	-	-	13(30%)
Répartition par type d'accompagnement	Diagnostics courts	15 (38%)	35 (40%)	22(51%)
	Visite-conseil	21 (54%)	43 (49%)	19(44%)
	Diagnostics conseils	3 (8%)	9 (11%)	2(5%)
Répartition par secteur d'activité	Secteur Industrie/Industrie mines	15 - (38%)	18 - (21%)	7(16%)
	Secteur BTP	9 - (23%)	6 - (7%)	7(16%)
	Secteur Commerce & divers	8 - (21%)	42 - (48%)	10(24%)
	Secteur du Transport	3 - (8%)	2 - (2%)	1(2%)
	Secteur communication	1 - (3%)	2 - (2%)	-
	Secteur Activités financières	1 - (3%)	1 - (1%)	-
	Secteur santé social	1- (3%)	4 - (5%)	4(10%)
	Secteur de l'agriculture	-	3 - (4%)	1(2%)
	Secteur de l'hôtellerie, restauration, loisir	-	7 - (8%)	7(16%)
	Secteur du gardiennage	-	2 - (2%)	1(2%)
	Secteur de l'enseignement	-	-	1(2%)
	Secteur de l'immobilier	-	-	2(5%)
	Secteur de l'informatique	-	-	2(5%)

Un indicateur supplémentaire a été mis en place en 2023 et il s'agit du taux de conversion. Ce taux mesure la conversion des outils d'accompagnement en actions effectives dans l'entreprise. **Ce taux de conversion tournant autour de 20%**, il apparaît que le format du service n'est pas adéquat, ou que le suivi doit être très largement renforcé pour permettre aux entreprises de mettre en œuvre leur plan de formation ou d'améliorer leur process en place.

Les actions de la programmation 2020

Quelques données globalisées

L'activité de la programmation consiste au financement en direct d'actions de formation répondant à des besoins spécifiques identifiés. Ces formations sont alors en accès gratuit pour les entreprises y participant.

En 2023, le FIAF a mis en œuvre 120 actions de formation (contre 148 en 2022). Certaines de ces actions avaient été conventionnées au cours des années précédentes.

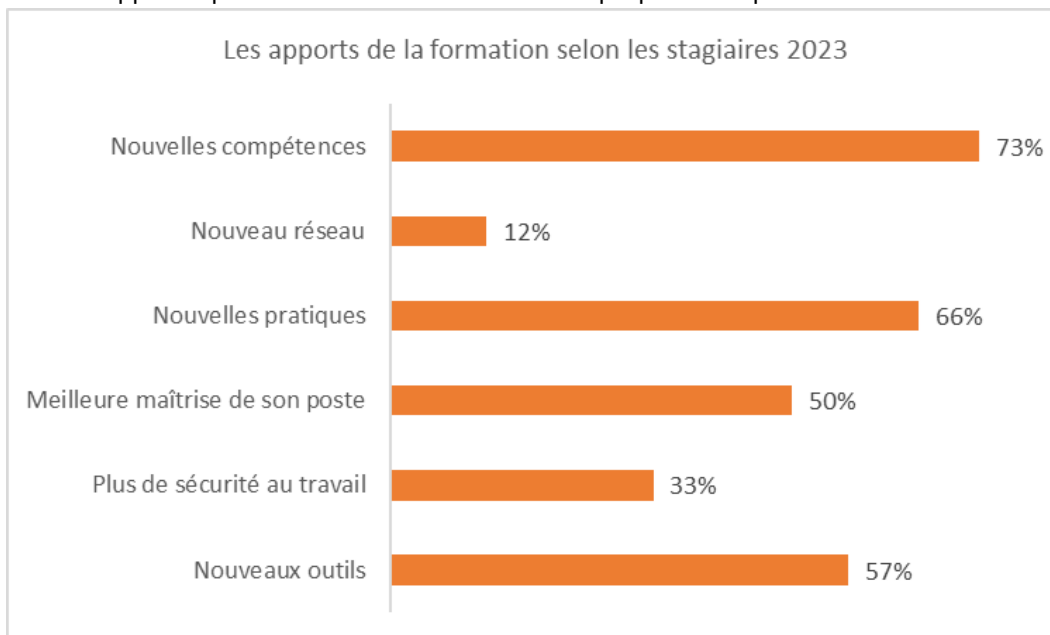
Année de conventionnement	Nombre d'actions y compris individualisées	Nombre de stagiaires	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Nombre d'heures financées
2021	4	29	14	1 602
2022	12	43	24	7 664
2023	104	667	135	16 551
Total général	120	739	173	25 817

La satisfaction au regard des actions reste très positive.

Les 739 stagiaires ayant suivi une formation financée par la programmation ont répondu à un questionnaire d'évaluation à chaud.

38% des répondants avaient demandé à suivre la formation (contre 45% en 2022). Seuls 4% n'étaient pas informés ou ne souhaitaient pas suivre la formation.

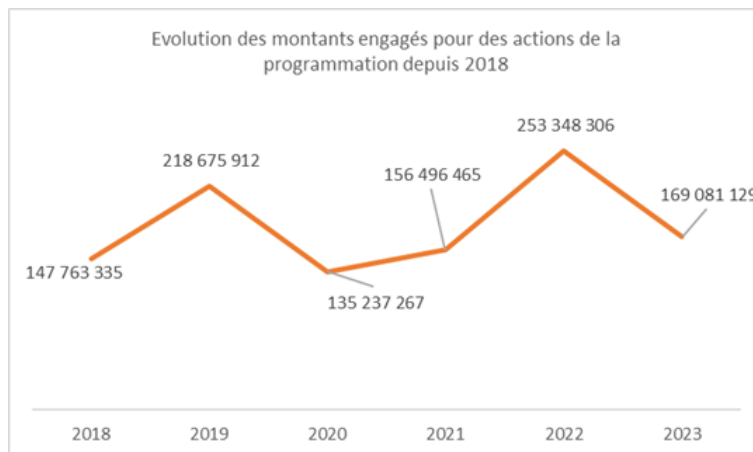
- **93% des participants** ont considéré que **la formation avait répondu à leurs attentes.**
- **Le taux de satisfaction générale** au regard de la formation tant sur les aspects logistiques que pédagogiques **est supérieur à 95%.**
- **91%** estiment que la formation **leur servira dans leur travail** (contre 92% en 2022).
- Les apports de la formation sont multiples pour 88% des participants (94% en 2022), des apports qui s'observent dans les mêmes proportions qu'en 2022 :



Focus sur les conventionnements 2022

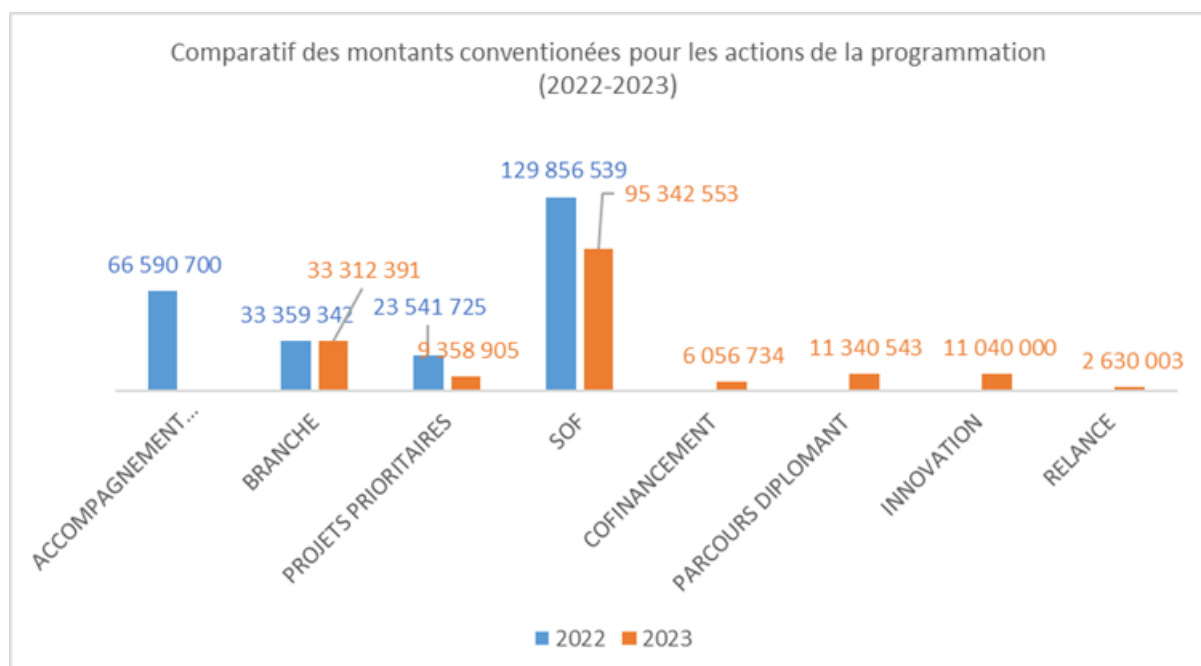
169 081 129 XPF engagés en 2023 pour des actions de la programmation

En 2023, **169 081 129 XPF ont été engagés par le FIAF** dans le cadre des actions de la programmation, soit une **baisse de 33%** par rapport à 2022. Après une hausse exceptionnelle observée en 2022. 63% de cette enveloppe est consacré au financement des frais pédagogiques, le reste étant consacré aux frais logistiques et administratifs inhérents à la mise en place des actions de formation par les OF.



Comme tous les ans, les actions sont répertoriées en différents type de projet : SOF, projets prioritaires, appui aux branches professionnelles. A noter en 2023, le retour des actions cofinancées avec d'autres partenaires et la mise en place de deux enveloppes dédiées aux actions fléchées sur l'innovation et les parcours diplômants. **Au 31 décembre, 80% des montants engagés avaient été dépensés.**

En parallèle de ces enveloppes dédiées au financement des actions de formation, le FIAF par le biais du financement des plans de formation prend également en charge les frais annexes relatifs à ces actions. Cette prise en charge a quant à elle poursuivi sa progression (+9% par rapport à 2022) et s'élève en 2023 à 21 598 018 XPF. 95% de cette enveloppe était consacrée à la prise en charge de la rémunération.



Les chiffres clés des actions conventionnées en 2023

Au total ce sont **104 actions** qui ont été réalisées sur un total de **143 conventionnées** soit un **taux de réalisation de 72%**. Le taux de remplissage moyen de formation s'améliore en 2023 et atteint les 86%.

16 551 heures de formation conventionnées (actions collectives et suivis individualisés). Au total, ce sont 16 781 heures de formation qui ont été réalisées soit 95% des heures financées (contre 81% en 2022)

Le montant engagé relatif aux actions mises en œuvre en 2022 s'élève à **113 809 767 XPF**, soit 67% du montant global conventionné sous le millésime 2023.

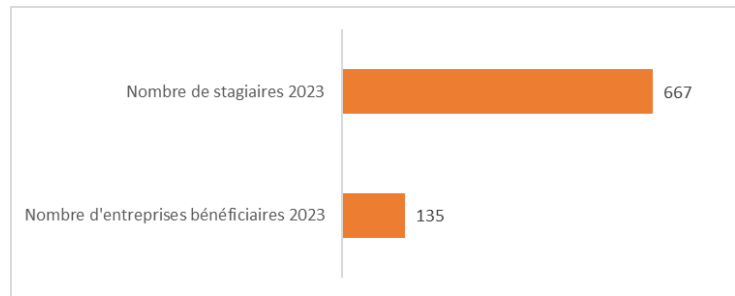
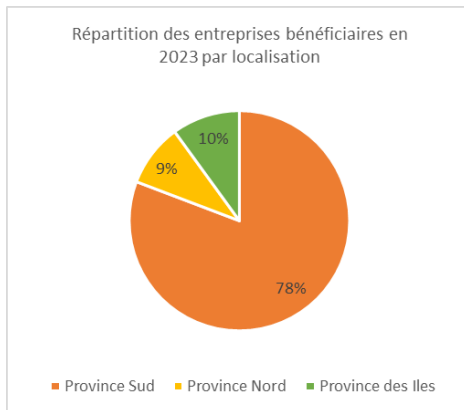
Photographie des actions collectives financées par la programmation

	Nb d'actions réalisées	Nb de stagiaires visés	Nb de stagiaires présents	Nb d'heures financées	Nb d'heures réalisées	Budget total par action	Taux de remplissage	Budget moyen par stagiaire
BRANCHE	6	44	43	4592	4 489	28 349 620	98%	644 310
CQP CORDISTE NIV1	1	8	8	1836	1 836	8 086 260	100%	1 010 783
MAINTENANCE INDUSTRIELLE N1	2	16	16	1248	1 205	6 604 160	100%	412 760
MAINTENANCE INDUSTRIELLE N2	1	8	8	788	788	7 781 000	100%	972 625
PILOTE DRONE BTP	2	12	11	720	660	5 878 200	92%	489 850
COFINANCEMENT	20	30	30	672,5	670	3 277 240	100%	109 241
ACCOMPAGNEMENT RELANCE MELCHIOR	20	30	30	672,5	670	3 277 240	100%	109 241
PROJET PRIORITAIRE	2	12	10	368	272	1 478 500	83%	123 208
LES ESSENTIELLES	1	2	2	8	8	21 600	100%	10 800
LES ESSENTIELLES	1	10	8	360	264	1 456 900	80%	145 690
SOF	76	618	584	10918	10 350	80 704 407	94%	130 590
ANIMATEUR A L'ECHAUFFEMENT SUR POSTE DE TRAVAIL	2	16	16	512	502	3 997 000	100%	249 813
CERTIFICATION PEINTURE ACQPA	2	16	16	640	640	8 321 081	100%	520 068
DEMARCHE SNOEZELLEN - NIVEAU 1	2	16	16	424	420	941 520	100%	58 845
DISPOSITIF VAE	1	10	10	140	139	970 350	100%	97 035
EXPLOITATIONS FORESTIERES	7	62	58	1092	959	11 993 371	94%	193 441
FRUITS ET LEGUMES	8	76	68	1336	1 199	10 159 233	89%	133 674
MANAGEMENT PONT ET MACHINE	3	18	18	540	540	5 862 671	100%	325 704
MONITEUR DE VOILE	1	8	8	224	224	1 761 640	100%	220 205
PARCOURS AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE	35	350	332	4890	4 687	16 441 713	95%	46 976
PEINTRES CARROSSIERS	15	46	42	1120	1 040	20 255 828	91%	440 344
Total général	104	704	667	16551	15 781	113 809 767	95%	161 662

Les bénéficiaires des actions de la programmation issues du conventionnement 2022

Les entreprises

- En 2023, ce sont 130 entreprises qui ont été bénéficiaires d'une action de la programmation, toutes actions confondues (contre 202 en 2022, 248 en 2021 et largement en dessous des tendances observées en 2019 (428)).
- 51 étaient des nouvelles entreprises (40%) qui n'avaient jamais bénéficié d'une action de la prog, et 29 entreprises (22%) n'avaient même jamais été en contact avec le FIAF avant.
- 34% étaient des entreprises de moins de 10 salarié(e)s**, un chiffre en stable par rapport à 2022
- 45% des entreprises bénéficiaires ont envoyé au moins 2 stagiaires à une formation de la programmation 2023.
- Une forte proportion d'entreprises issues de la santé et du social et des services qui représentent à eux seuls 57% des bénéficiaires grâce aux projets parcours auxiliaire de vie et accompagnement du public en situation de handicap.



Taux de pénétration des activités de la programmation 2022 sur les entreprises employeuses⁵.

Un taux de pénétration qui continue de baisser depuis 2021 avec 2% (3% en 2022, 4% en 2024). A noter une forte baisse dans le secteur des industries extractives (10% contre 29% en 2022). Peu de variations sur les autres secteurs.

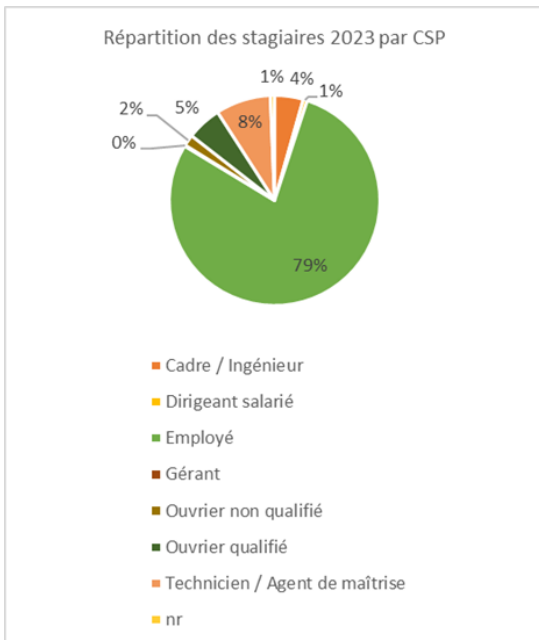
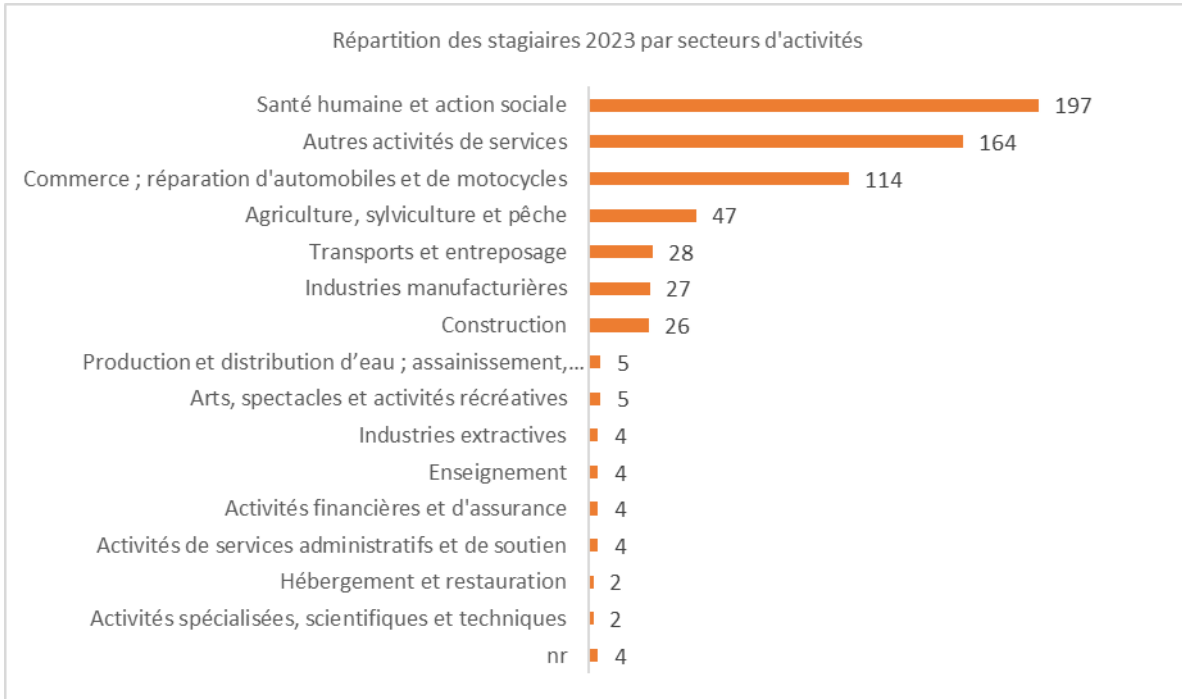
Secteur	Nb d'ent. Bénéficiaires de la prog en 2023	Taux de pénétration
A.Agriculture, sylviculture et pêche	4	1%
B.Industries extractives	4	10%
C.Industrie manufacturière	18	3%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0%
E.Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2	3%
F.Construction	16	2%
G.Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	32	2%
H.Transports et entreposage	16	4%
I.Hébergement et restauration	2	0%
J.Information et communication	0	0%
K.Activités financières et d'assurance	2	1%
L.Activités immobilières	0	0%
M.Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2	1%
N.Activités de services administratifs et de soutien	4	1%
O.Administration publique	0	0%
P.Enseignement	3	4%
Q.Santé humaine et action sociale	14	4%
R.Arts, spectacles et activités récréatives	4	4%
S.Autres activités de services	8	2%
T.Activités extraterritoriales	0	0%
Nr		
Total général	130	2%

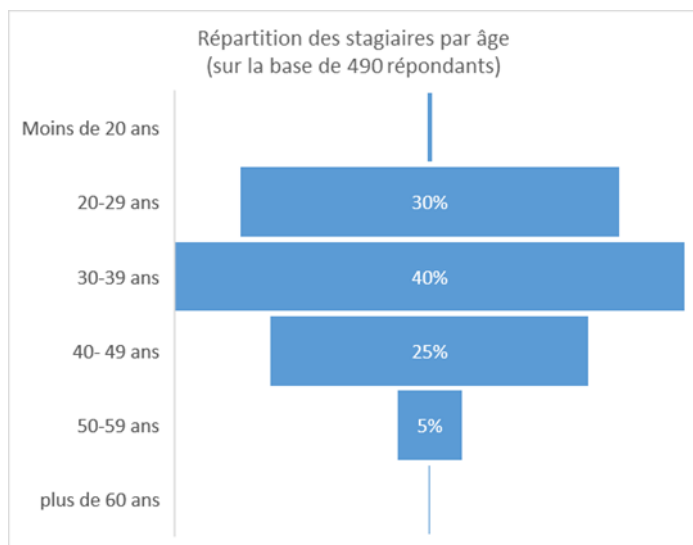
Les stagiaires

667 stagiaires ont bénéficié d'une action de la programmation en 2023. Parmi eux :

⁵ calculé sur la base des données ISEE du 22/06/2023

- 66% sont des femmes
- 79 % sont des employé(e)s (contre 28% en 2022)
- 94% étaient en CDI- un taux qui ne cesse de progresser (contre 83% en 2021, 91% en 2022)
- Près des 2/3 ont entre 30 et 50 ans.





Impact des actions

Sur les 667 stagiaires bénéficiaires de l'action de la programmation, l'information relative à l'acquisition des compétences à l'issue de la formation n'est disponible que pour 321 d'entre eux. Pour ceux pour laquelle l'information est disponible, **87% avait acquis les compétences visées, 8% partiellement acquis et 4% non acquis.**

Les actions conventionnées en 2021

Récapitulatif des actions 2021 réalisées en 2023

	Nb d'actions	Nb de stagiaires visés	Nb de stagiaires présents	Nb d'heures conventionnées	Nb d'heures réalisées	Budget conventionné	Montant conventionné par stagiaire	Taux de remplissage
Prioritaire	4	69	29	1602	159	9 050 798	131 171	42%
LES ESSENTIELLES	1	24	12	1152	21	190 892	7 954	50%
RELANCE ACCOMPAGNEMENT RECONVERSION	3	45	17	450	138	8 859 906	196 887	38%
Total général	4	69	29	1602	158,5	9 050 798	131 171	42%

Les chiffres clés des actions 2021 réalisées en 2023

Actions conventionnées en 2021, réalisée en 2023	
Nb d'actions	2 actions , ce qui porte à 155 le nombre d'actions réalisées sous le conventionnement 2021 (actions collectives + suivis individualisés)
Montant conventionné	Des actions qui représentent 9 050 798 XPF , ce qui porte au total à 86 062 329 XPF le montant des actions réalisées sur le conventionnement 2021, soit 55% du montant engagé.
Nb d'heures de formation financées	1602 heures financées sur les actions réalisées en 2023 , ce qui porte à 39 120 heures financées sous le conventionnement 2021
Nb d'heures de formation réalisées	159 réalisées en 2023 , ce qui porte à 108 838 heures réalisées sous le conventionnement 2021 (hors action débit de boisson)
Profil des stagiaires	29 stagiaires ce qui porte à 364 le nombre total de stagiaires ayant bénéficié d'une action de la programmation 2021. Profil de ces 21 stagiaires : <ul style="list-style-type: none"> - 21 étaient issus d'une entreprise de moins de 10 salariés. - 62% étaient en CDI - 90% étaient des employés

Profil des entreprises bénéficiaires	<p>14 entreprises uniques, ce qui portent à 273 le nombre d'entreprises uniques ayant bénéficié d'une action de la programmation 2021.</p> <p>Profil de ces 14 entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 étaient une entreprise de moins de 10 salariés. - 6 appartenaient au secteur de la santé et du social, 1 aux services administratifs, 1 au secteur des arts et activités récréatives, 3 au secteur des industries manufacturière et 1 dans le transport - 10 entreprises étaient localisées dans le Grand Nouméa.
Impact des actions	19 stagiaires ont acquis les compétences visées, 2 partiellement acquis et 4 ne les ont pas acquises.

Les actions conventionnées en 2022

Photographie des actions conventionnées en 2022 et réalisées en 2023

	Nombre d'actions	Nb de stagiaires visés	Nb de stagiaires présents	Nb d'heures conventionnées	Nb d'heures de formation réalisées	Budget conventionné	Taux de remplissage	Montant conventionné par stagiaire
PPRIO	2	4	4	1 500	1 372	2 173 400	100%	543 350
PARCOURS DIPLOMANT	1	1	1	1 410	1 291	1 325 000	100%	1 325 000
ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE								
PARCOURS VAE-WIP	1	3	3	90	81	848 400	100%	282 800
SOF	10	44	39	6 164	5 243	15 223 965	89%	345 999
BREVET PROFESSIONNEL ESTHETIQUE	1	3	3	1 680	1 615	2 915 025	100%	971 675
MAC ASPQ	2	20	17	640	544	851 600	85%	42 580
MAINTENANCE N1	1	8	8	688	661	1 979 500	100%	247 438
PARCOURS DIPLOMANT	5	5	4	2 940	2 216	6 900 000	80%	1 380 000
TUTEUR	1	8	7	216	208	2 577 840	88%	322 230
Total général	12	48	43	7 664	6 615	17 397 365	90%	362 445

Répartition des stagiaires par action de formation

Type de projet	Nb de stagiaires présents	Nb d'heures conventionnées	Budget conventionné	Budget moyen par stagiaire
PROJET PRIORITAIRE	4	1 500	2 173 400	543 350
PARCOURS DIPLOMANT	1	1 410	1 325 000	1 325 000
PARCOURS DIPLOMANT_BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR_COMPTABILITE GESTION_MME SIOREMU	1	1 410	1 325 000	1 325 000
ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE PARCOURS VAE-WIP	3	90	848 400	282 800
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE - ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE-WIP	3	90	848 400	282 800
SOF	39	6 164	15 223 965	390 358
BREVET PROFESSIONNEL ESTHETIQUE	3	1 680	2 915 025	971 675
BREVET PROFESSIONNEL ESTHETIQUE	3	1 680	2 915 025	971 675
MAC ASPQ	17	640	851 600	50 094
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AGENTS DE SECURITE PRIVE - S5	7	320	425 800	60 829
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AGENTS DE SECURITE PRIVE - S6	10	320	425 800	42 580
MAINTENANCE N1	8	688	1 979 500	247 438
MANAGEMENT DE LA MAINTENANCE - Session 2	8	688	1 979 500	247 438
PARCOURS DIPLOMANT	4	2 940	6 900 000	1 725 000
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT - LOISIRS TOUT PUBLIC - ACAF- Rawa LEONARD	1	616	1 450 000	1 450 000
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT - LOISIRS TOUT PUBLIC - AON - Majo HNYIELLITR	1	616	1 450 000	1 450 000
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT - LOISIRS TOUT PUBLIC - MEDITEL - Styphaine THOMAS-LE BRIAND	1	616	1 450 000	1 450 000
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT - LOISIRS TOUT PUBLIC COMPLET - PASPORT - Lucie GUYETTE	1	616	1 450 000	1 450 000
TUTEUR	7	216	2 577 840	368 263
ETRE TUTEUR EN ENTREPRISE_ASSETS - Session 2	7	216	2 577 840	368 263
Total général	43	7 664	17 397 365	404 590

Les chiffres clés des actions 2022 réalisées en 2023

Actions conventionnées en 2022, réalisée en 2023	
Nb d'actions	12 actions réalisées en 2023, ce qui porte à 104 le nombre d'actions réalisées sous le conventionnement 2022 (actions collectives + suivis individualisés)
Montant conventionné	12 actions pour un montant engagé de 17 397 365 XPF, ce qui porte le montant des actions réalisées sur le conventionnement 2022 à 174 397 365, soit 64% du montant engagé
Nb d'heures de formation financées	7 664 heures financées pour les actions réalisées en 2023, ce qui porte à 36 765 le nombre d'heures financées sous le conventionnement 2022
Nb d'heures de formation réalisées	6615 heures de formation effectivement réalisées en 2023 ce qui porte à 29 373 le nombre d'heures de formations effectivement réalisées sous le conventionnement 2022
Profil des stagiaires	43 stagiaires en 2023, ce qui porte le nombre total de stagiaires ayant bénéficié d'une action de la programmation 2022 à 570. Profil de ces 43 stagiaires : - 40 provenaient d'une entreprise de plus de 10 salarié(e)s - 70% étaient des hommes - 86% étaient en CDI - 2/3 étaient des employés
Profil des entreprises bénéficiaires	24 entreprises uniques, ce qui porte à 216 le nombre d'entreprises uniques ayant bénéficié d'une action de la programmation 2022. Profil de ces 24 entreprises : - 22 étaient des entreprises de plus de 2 salariés - 8 appartenaient au secteur des services administratifs, 3 aux arts et activités récréatives, 2 au commerce, 2 aux industries manufacturières, 2 à la santé et au social, 1 au transport et 1 aux activités de services. - 21 étaient localisées dans le Grand Nouméa
Impact des actions	40 stagiaires ont acquis les compétences visées, 2 partiellement acquis et 1 ne les a pas acquises.

Observations complémentaires

L'activité en matière de financement de plan de formation semble avoir passer un seuil/ maturité.

- Des indicateurs qui se stabilisent :
 - la répartition des montants engagés par type d'enveloppe
 - le taux de renouvellement qui se stabilise à 30%
 - une progression toujours dynamique du nombre de demandes et de dossiers financés mais dans une proportion plus modérée (+8 et +5% contre +20% en 2022 par exemple)
 - le nombre de stagiaires
 - la part des dossiers issus des entreprises de moins de 10 salarié(e)s autour de 60%
 - la stabilisation du montant engagé par entreprise.

- Des indicateurs qui caractérisent l'activité et les tendances de recours des entreprises :
 - Les dossiers issus de la prog représentent moins de 5% des dossiers depuis 2 ans et 97% des nouvelles entreprises arrivent en direct.
 - La subrogation est de plus en plus mobilisée.
 - Un recours au FIAF qui continue de progresser : +9% du nombres de demandes et +7% du nombre de dossiers financés
 - Un nombre d'heures financées qui progresse de +15%

Une montée en performance des actions de la programmation

En 2023, il semble y avoir une amélioration de la performance des actions de la prog : un montant engagé à la baisse mais une meilleure performance des actions mises en place :



- Une grande part des actions menées au 31/12 et réglées également au 31/12, ce qui sensiblement supérieur aux années précédentes
- Un taux de réalisation : 72% contre 41%
- Un ratio heures financées / heures réalisées + positif que les années précédentes (95%)

En revanche :

- Un nombre d'entreprises en baisse et un taux de pénétration qui diminue.
- Une sur-représentation toujours des entreprises de plus de 10 salarié(e)s et du Grand Nouméa.

BILAN FINANCIER



	Frais de gestion Plafonnés à 12 %		Dépense annuelle Disponibilités au 31/12 inférieures à deux fois le montant des charges de l'année
---	---	---	--

Résultat Net

L'exercice 2023 présente un résultat net de **- 77 087 641 XPF**.

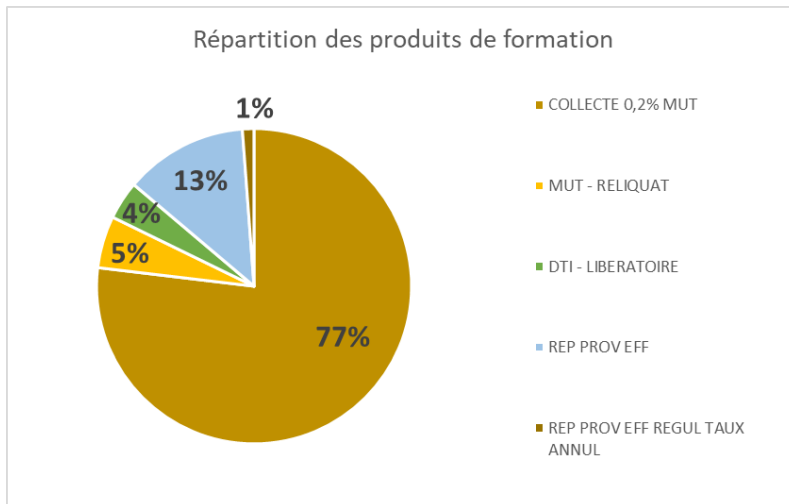
Ressources

Les ressources du Fonds proviennent principalement de la contribution des employeurs de 0.2% de leur masse salariale, collectée depuis le 1er avril 2017.

Répartition des ressources par nature

Nature de collecte	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte (fonds mutualisé) 0.2	470 398 158	378 038 891	414 322 378	398 116 583	420 022 651	452 165 001
Reliquat du 0.7 (fonds mutualisé)	40 120 014	18 795 331	6 228 320	20 149 719	27 802 363	31 347 789
Droit de tirage libératoire	24 440 696	36 332 766	21 042 177	38 024 557	20 236 674	23 206 473
Droit de tirage Volontaire	2 249 938	179 424	-	-	444 000	-
Total des produits	537 208 806	433 346 412	441 592 875	575 031 703	601 292 545	588 075 484

Cependant, pour arriver au total des produits de formation qui s'élève à **588 075 484 XPF**, il faut y ajouter les engagement de financements de formation (**74 372 554 XPF**) et les annulations (**6 984 667 XPF**) qui viennent pondérer les engagements.



Répartition des recettes par mois

L'encaissement des recettes se répartit selon son origine :

- La collecte via la CAFAT passe par un reversement trimestriel régulier. Le reversement est calculé sur la base du solde du trimestre précédent.
- Les reliquats du 0.7% sont versés en début d'année au plus tard le 31 mars.
- Les droits de tirage sont quant à eux reçus au fil de l'eau

Dépenses

Les charges de l'année s'élèvent à 677 175 563 XPF

Le Fonds doit présenter des disponibilités au 31 décembre 2023 inférieures à **1 354 351 126 XPF** pour être en conformité avec l'article R544-19 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie. Le fonds a présenté cette conformité dès la première année. Au 31 décembre 2023 les disponibilités du Fonds était de **185 260 050 XPF**.

Article R. 544-19 Modifié par la délibération n° 58/CP du 30 mars 2017 - Article 5-III :

"Les disponibilités dont dispose le fonds au 31 décembre de l'exercice ne peuvent excéder le double du montant des charges comptabilisées au titre du même exercice. Les excédents non utilisés dans les conditions prévues ci-dessus sont reversés au budget de la Nouvelle Calédonie, avant le 30 juin. Ces dispositions s'appliquent à compter de la troisième année suivant l'année de démarrage des activités du fonds".

Dépenses par objet

Dépenses par objet	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Actions de FPC	508 226 514	566 057 554	397 149 884	352 894 281	447 343 721	230 215 106	59 948 635
Accompagnement VAE	1 647 288	2 080 397	2 509 647	2 236 897	974 317	1 318 314	1 137 217
Bilans de compétences	423 290	2 033 358	1 353 822	1 814 739	2 133 806	458 676	
Lutte contre illettrisme	121 432	82 634	1 431 075	1 862 630	1 591 090	431 556	
Evaluations					78 519	36 736	
Ingénierie	19 490 750	19 564 950		6 100 000	3 350 000	3 050 000	
Information - orientation des stagiaires							
Accompagnement des dispositifs de formation	63 721 566	52 518 615	39 763 122	32 543 912	36 507 780	30 090 006	16 332 010
Honoraires	3 005 880	5 088 314	2 831 250	2 660 700			
Information employeurs	7 478 611	7 410 294	10 828 182	5 712 534	5 645 345	2 256 819	
Frais de gestion	52 736 698	53 330 342	48 204 759	39 671 702	44 544 589	40 340 122	29 034 698
Indemnisation administrateurs							
Total	656 852 029	708 166 458	504 071 741	445 497 395	542 169 167	308 197 335	106 452 560

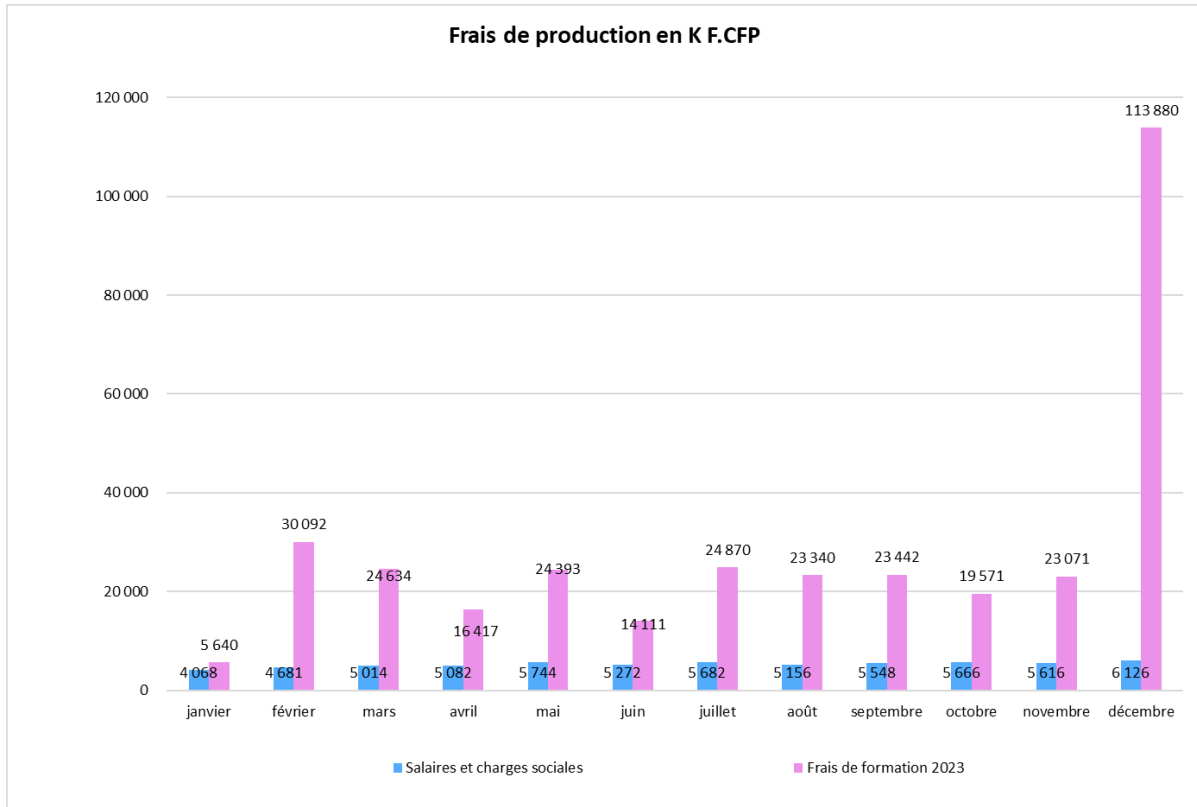
L'écart avec les dépenses par nature s'explique par la dépréciation CAFAT sur la collecte de 11 143 467 XPF et la perte de la collecte de 2020 de 9 180 067 F.CFP ce qui amène le total à 677 175 563 XPF.

Dépenses par nature

Dépenses par nature	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
60- ACHATS	1 012 442	1 292 881	1 021 133	691 423	746 734	1 117 512	622 155
<i>Dont 6042- Achats d'études</i>							
61- SERVICES EXTERIEURS	11 589 850	10 826 193	12 324 123	12 260 271	12 649 864	12 539 935	7 365 433
<i>Dont 6132 Locations immo formation</i>							
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 731 070	36 608 557	32 826 757	21 323 170	20 738 066	15 571 611	10 395 780
<i>Dont 623- Publicité, relations publiques, publications</i>	8 043 931	8 487 816	10 978 686	5 764 004	5 870 671	3 568 780	342 435
<i>Dont 625- Déplacement, missions, réceptions</i>	930 688	1 363 456	639 563	567 357	920 385	1 328 278	1 175 345
63- IMPOTS ET TAXES	304 354	350 571	215 071	204 505	222 471	159 794	67 846
64- CHARGES DE PERSONNEL	71 974 996	59 929 777	47 127 757	39 068 879	42 796 856	36 506 314	24 167 996
<i>Dont 6411- Personnel fonctions opérationnelles</i>	63 721 566	1 484 727	39 763 122	32 543 912	36 507 780	30 090 006	16 332 010
<i>Dont 6412- Personnel fonctions supports</i>	8 253 430		7 364 635	6 524 967	6 289 076	6 416 308	7 835 986
65- CHARGES DE FORMATION	458 887 325	490 587 529	274 888 923		371 131 572	168 328 436	49 445 530
<i>Dont 65611 Frais pédagogiques</i>	337 743 690	362 561 961	796 631 015	1 649 780 505	216 370 626	117 501 838	38 350 337
<i>Dont 65612 Rémunérations stagiaires</i>	85 014 865	92 201 126	53 473 556	49 994 048	56 624 947	37 003 169	10 486 005
<i>Dont 65613 Frais de déplacement</i>	963 427	2 267 467	213 925	737 789	2 509 688	1 186 953	443 318
<i>Dont 65614 Frais d'hébergement</i>	670 658	770 195	241 928	397 301	502 456	575 296	123 620
<i>Dont 65615 Frais de restauration</i>	587 057	567 648	229 744	313 901	515 750	279 969	42 250
65- AUTRES CHARGES	10 272 095	889 162	1 060 247	1 000 772	1 001 319	719 394	686 734
66- CHARGES FINANCIERES							
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES			157 077	2 000			21 818
68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	87 403 431	118 088 839	144 283 706	103 156 493	94 046 747	85 014 293	22 344 004
<i>Dont 681511 Dot/prov. Engt de fnct form. Regul</i>	62 363 099	70 581 527	117 275 631	85 453 523	82 748 791	66 750 396	11 640 322
<i>Dont 681512 Dot/prov. Engts fin. Form Régul taux annul</i>	8 537 418	28 567 203	8 848 799		3 036 000	11 759 954	8 664 736
<i>Dont 681740 Dot/prov. Adhérents</i>	11 143 467	10 407 051	9 833 053	9 802 512	3 036 000	11 759 954	8 664 736
69- PARTICIPATION DES SALARIES							
TOTAL	677 175 563	718 573 509	513 904 794	177 707 513	543 333 629	319 957 289	115 117 296

Charges de fonctionnement

La dépense est principalement tournée vers les charges de personnel. Toutes ses charges ne sont pas imputées aux frais de gestion. 80% du salaire de la Conseillère en charge en outre du système d'information, 100% du salaire des Conseillères Formation et 50% du salaire de la Directrice sont dédiés aux services opérationnels.



Charges de formation

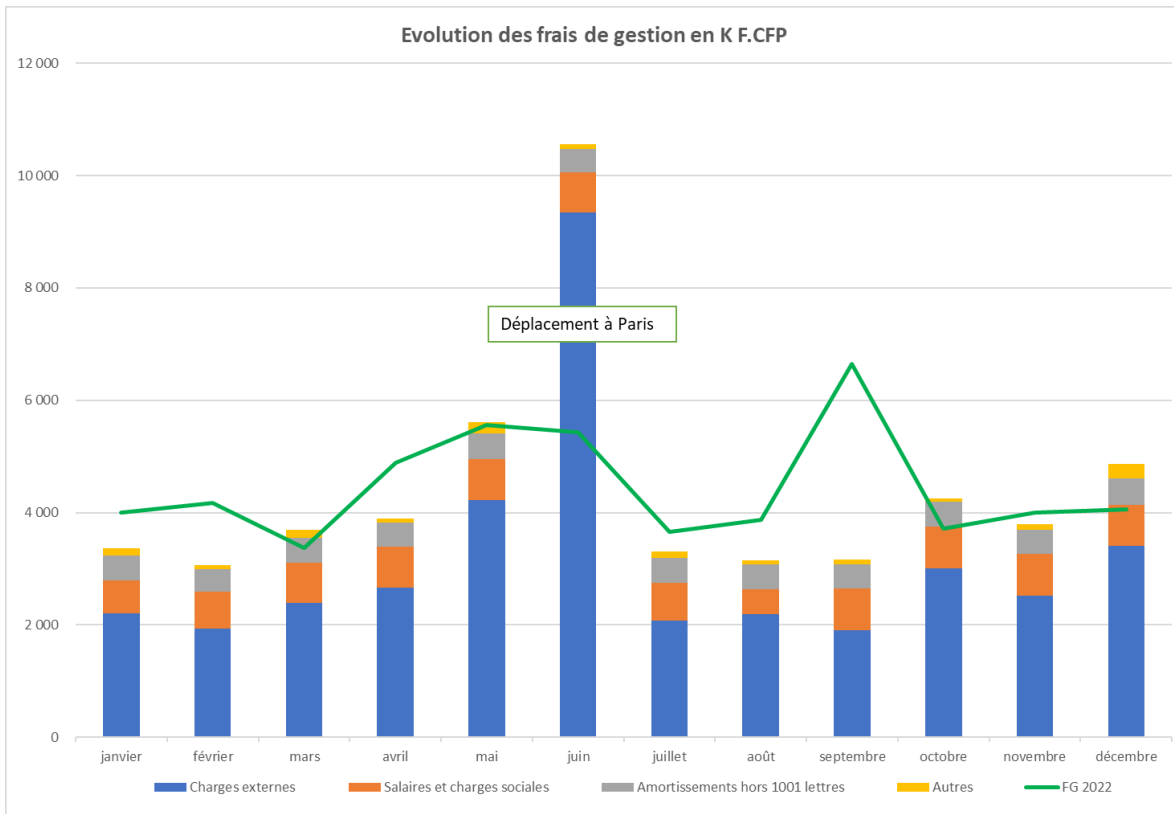
Les engagements bruts de l'année 2023, donc exclusivement dédiés à la formation - s'élèvent à **473 660 944 XPF** soit une baisse enregistrée de 3,4% par rapport à l'année précédente.

- **336 061 788 XPF** effectivement payées au 31 décembre 2023,
- **75 236 057** payées au cours du premier trimestre 2024
- Et **62 363 099 XPF** restant à payer en 2024

A cela se soustraient les extournes de charges de formation ainsi que la reprise des provisions pour charges de formation à la clôture de l'exercice N-1.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont plafonnés à 12% de la collecte annuelle, ce plafond ne s'appliquant pas la première année de production. Le Fonds présente des frais de gestion de **8.97%** pour cette année de mise en œuvre, soit une très légère hausse bien que l'assiette de collecte ait augmenté.

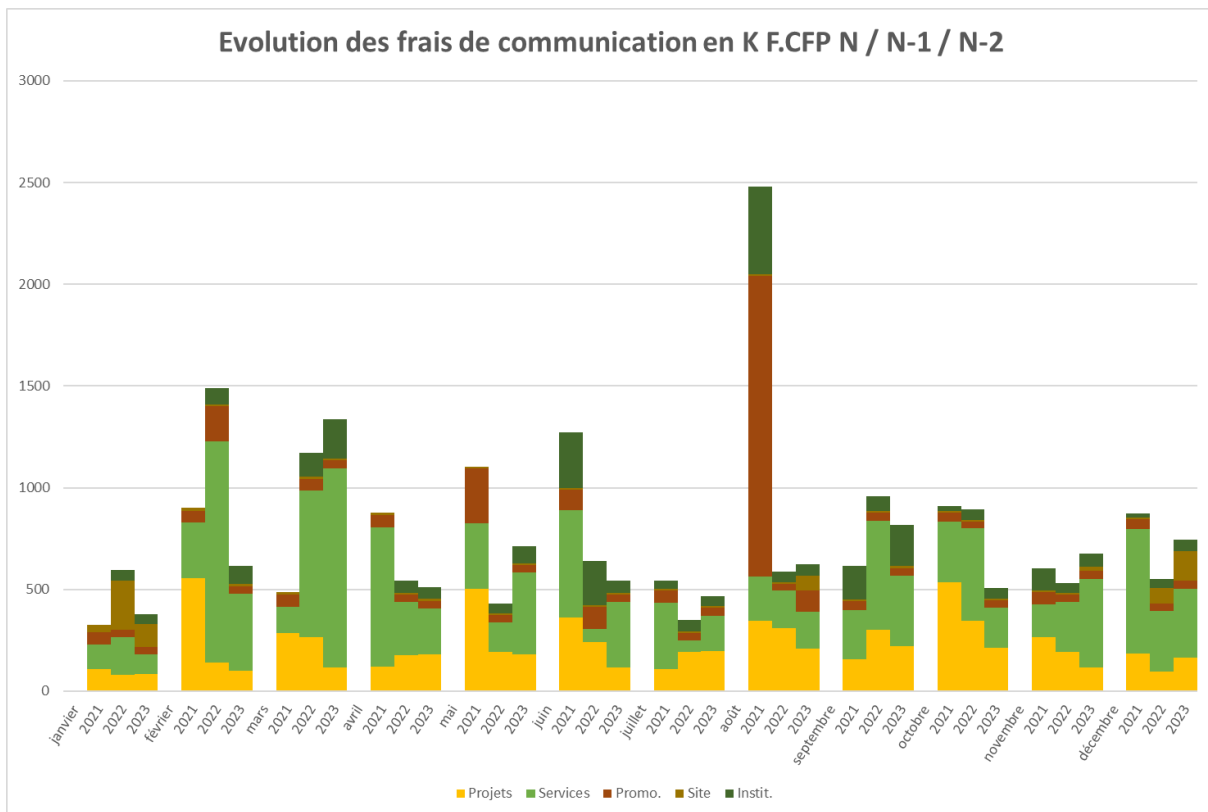


Ce sont principalement les "charges externes" soit la location du Système d'information (encore effective en 2023), les honoraires pour l'externalisation de la comptabilité et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur le SI qui pèsent sur les frais de gestion, ainsi que l'externalisation des évaluations type enquête de satisfaction ou d'impact.

Si on observe la différence de comportement entre les charges 2022 et 2023, on constate une stabilisation des frais de gestion, hors évènement de type mission séminaire des administrateurs et de l'équipe technique à Paris.

Point sur la communication

Tous les frais liés à la communication n’entrent pas dans le calcul des frais de gestion. C’est la communication institutionnelle – marginale- qui s’y inscrit. La majeure partie de la communication vient en soutien des projets et des services, ou de la promotion de la formation professionnelle continue.

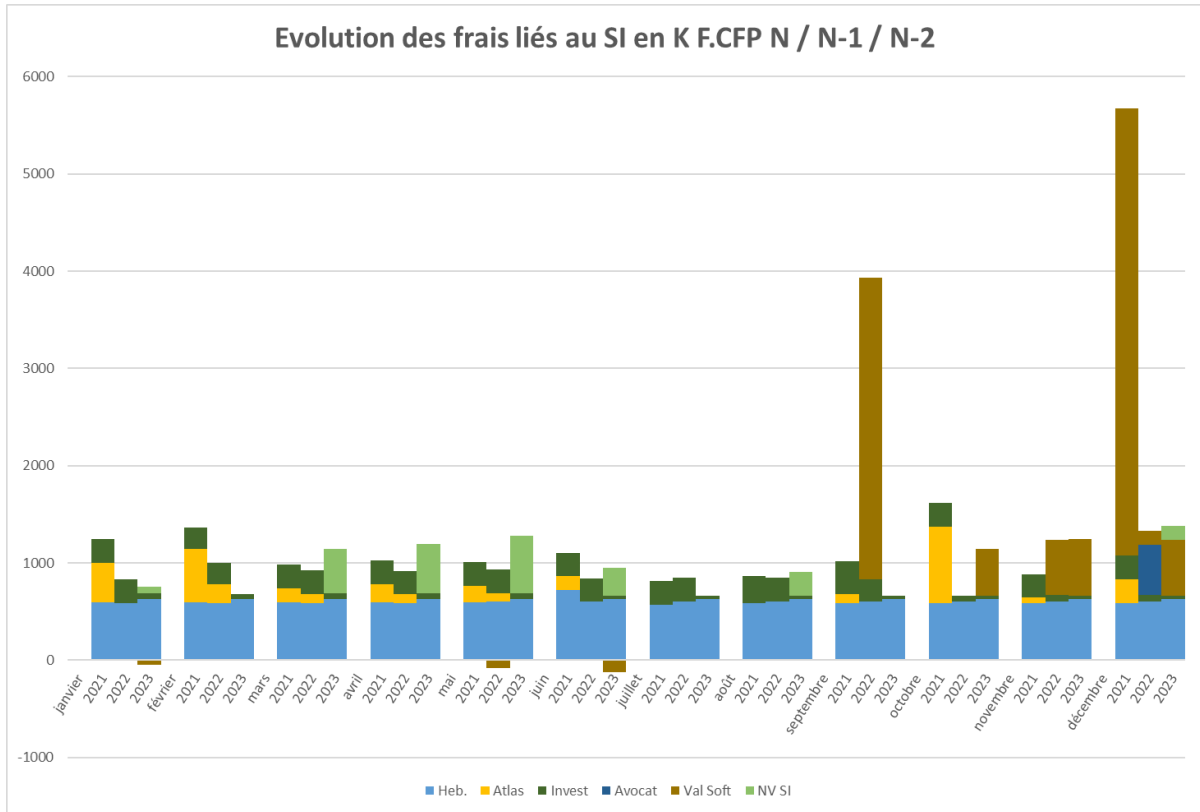


On constate une stabilisation des frais de communication liés aux projets et aux services.

Point sur le système d'information

MyOPCO est un processus critique pour le FIAF tant au niveau de la gestion quotidienne, de la sécurité des données, que du reporting.

Il a été décidé au cours de l'année 2022 de mettre fin à la collaboration avec l'éditeur val software. Les travaux de changement de SI ont débuté en avril 2023 et auront lieu jusqu'en mi-2024.



Cette situation retient toute l'attention de la Direction et du Conseil d'Administration, qui a mis en place un comité de pilotage, qui suit pas à pas les évolutions et la mise en place de ce nouveau système d'information, développé entièrement en Nouvelle-Calédonie.

Perspectives

Dans un contexte économique et social marqué par la crise qui secoue la Nouvelle-Calédonie, le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF) se prépare à aborder l'année 2024 avec une série d'initiatives destinées à soutenir la reprise et l'innovation au sein du tissu économique local. Face à une conjoncture difficile, marquée par des incertitudes et des défis, l'organisation s'arme d'une nouvelle stratégie triennale, d'un nouveau système d'information et d'un engagement renforcé auprès des entreprises en difficulté.

Une stratégie triennale pour accompagner au plus près les entreprises et les salarié(e)s

Cette orientation stratégique pour 2024 reflète la volonté du FIAF de se positionner comme un partenaire fiable et réactif, capable de s'adapter aux défis contemporains. Toutefois, conscient des incertitudes qui pèsent sur l'économie locale, l'organisation adopte une approche pragmatique, visant à équilibrer ambition et réalisme. En mettant l'accent sur la formation et l'innovation, le FIAF espère contribuer activement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie, tout en restant attentif aux besoins spécifiques de ses acteurs économiques et sociaux.

Un accès facilité aux fonds pour les entreprises

L'autre grande révolution pour le FIAF en 2024 concerne la mise en place de son nouveau système d'information. Conçu pour être plus intuitif, accessible et efficace, ce système répondra aux besoins croissants d'agilité et de réactivité des entreprises calédoniennes. En facilitant les démarches administratives et en améliorant la gestion des dossiers, le FIAF se dote des moyens de ses ambitions : accélérer le traitement des demandes de formation pour une réponse plus rapide et adaptée aux enjeux actuels.

Un soutien aux entreprises en difficulté

Conscient des répercussions de la crise économique sur le tissu entrepreneurial local, le FIAF réaffirme son engagement auprès des entreprises en difficulté. Par des dispositifs de formation adaptés et un accompagnement sur-mesure, l'organisation entend contribuer à la relance économique de la Nouvelle-Calédonie. Cet engagement se matérialisera par un soutien accru aux entreprises en difficulté.

Un renforcement des relations Pacifique

Dans le cadre de la mise en place du nouvel SI, des travaux sont engagés avec le fonds paritaire de gestion polynésien pour mutualiser les coûts de la plateforme. Deux rencontres entre les présidents ont déjà eu lieu en 2023 et les équipes techniques de Polynésie ont commencé à tester l'outil. Cette mutualisation d'un outil entièrement développé dans le Pacifique pourrait rapprocher les Fonds puisqu'il nécessiterait la mise en place d'un club utilisateur permettant d'aller encore plus loin dans la facilitation des accès aux financements pour les entreprises.

Vers une année 2024 sous le signe de la résilience et de l'optimisme

Le FIAF aborde l'année 2024 avec l'intention de jouer un rôle dans la surmontée des défis présents et futurs. Sa nouvelle stratégie, alliée à des outils modernisés et un engagement social fort, positionne l'organisation comme un acteur de la relance en Nouvelle-Calédonie aux côtés des institutions.

Annexes

Annexe 1 – Architecture des commissions

Les organes consultatifs

Les organes consultatifs préparent les recommandations ou les délibérations à soumettre au CA. Ils ne sont pas décisionnaires et de ce fait peuvent se réunir sans condition de quorum, si les deux collèges sont représentés.

La commission de contrôle :

- Elle se réunit au moins une fois par an avant le CA qui arrête les comptes.
- Elle est composée de deux représentants de chacun des collèges et du commissaire aux comptes désigné. Le Trésorier et le Trésorier-adjoint sont invités en qualité d'auditeurs libres.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au CA avant l'arrêt des comptes.

La commission CAFAT :

- Elle se réunit à la demande de la Directrice et est témoin des échanges par mail entre le FIAF et la CAFAT dans son rôle de tiers collecteur. Elle est composée d'un représentant de chacun des collèges et les membres du CA du FIAF siégeant également au CA de la CAFAT sont automatiquement intégrés aux échanges pour information.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au Bureau et/ou CA pour le suivi de la convention

La commission SI :

- Les membres se réunissent lors des comités de pilotage organisés par ValSoftware.
- Elle est composée d'un représentant de chacun des collèges.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au Bureau/CA pour le suivi de la mise en place du SI.

Les organes de décision

Les organes de décision doivent respecter les conditions de quorum, puisqu'ils peuvent acter des décisions par délégation du CA.

La commission d'approbation :

- Elle se réunit à la demande de la Directrice et/ou des conseillères formation en charge des projets.
- Elle est composée de deux représentants titulaires de chacun des collèges, et de deux représentants suppléants.
- Son rôle est d'autoriser ou non les demandes dérogatoires et d'en fixer les règles de prise en charge, qui peuvent être égales ou en deçà des règles de gestion appliquées. Elle examine l'opportunité des projets proposés et participe aux commissions de consultation, pour émettre un avis sur les offres.

La commission de suivi des règles de gestion :

- Elle se réunit autant que de CA, le mois qui précède.



- Elle est composée de deux représentants de chacun des collèges.
- Son rôle est de rapporter, faire des recommandations au CA sur les affectations des enveloppes, et ses membres peuvent également procéder à la vérification aléatoire de la tenue des dossiers du Fonds et des process. Pour cette dernière mission, un entretien avec la Directrice peut constituer un préalable aux éventuelles recommandations au CA. Par ailleurs, cette commission est décisionnelle quant à l'allègement ou la consolidation des règles de gestion tant que ces modifications ne concernent pas les aspects de gouvernance ou d'affectation des enveloppes.

Ces organes ont pour objet de flexibiliser l'action du Fonds. Le rôle de la commission d'approbation est central en ce sens qu'il observe et valide ou discute les projets soumis dans le cadre des achats du FIAF ou en cas de recours d'un employeur sur le champ du financement des plans de formation.